

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 MAI 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, le VINGT-SIX du mois de MAI à DIX-NEUF HEURES à TRELAZE.

Le Conseil Municipal de TRELAZE, dûment convoqué par écrit par le maire suivant convocation individuelle transmise par mail, en date du 20 Mai 2025.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 33.

MEMBRES PRESENTS : Lamine NAHAM – Maire,
Véronique PINEAU - Izzet ALBAYRAK - Chantal JEOFFROY - Cendrine DEVERRE - Ali AMINE - Magali HEURTIN - Sébastien BOUSSION - Christophe BOUJON - Frédéric CHAMARD - Sylvie COULOT – Cindy DELANOE - Ali ESSARROKH - Elise MACE - Salah MOUMNI - Marie-Hélène PETIT - Ozkan ERTURK - - Gulden CIKCIKOGLU - Florence BERTHO - Dominique ROMAGON RABINEAU - Alain PANTAIS - Lydie JACQUET - Radouane FRIKACH - Brigitte ROBIN - Mylène CANEVET - Jean-François GARCIA - Ghislaine THEPIN - Julien FAGAULT - Joëlle MOQUART formant la majorité des membres en exercice.

MEMBRE(S) EXCUSE(S) : Mathilde HOUSSET-WEBER, Nicolas CHAUVET, Boris BATAIS, Gilles ERNOULT.

MEMBRE(S) ABSENT(S) :

MEMBRE(S) DEMISSIONNAIRE(S) : /

DEPOT(S) DE POUVOIR(S) :

Nicolas CHAUVET, excusé, a donné pouvoir à Sébastien BOUSSION pour voter en son nom ;

Mathilde HOUSSET-WEBER, excusée, a donné pouvoir à Magali HEURTIN pour voter en son nom ;

Boris BATAIS, excusé, a donné pouvoir à Jean-François GARCIA pour voter en son nom.

Gilles ERNOULT, excusé, a donné pouvoir à Ghislaine THEPIN pour voter en son nom.

ELECTION DU SECRETAIRE

Ozkan ERTURK ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions.

La convocation du Conseil et la liste des délibérations ont été affichés à la porte de la Mairie respectivement les 20 et 27 mai, conformément aux articles L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et R.121-9 du Code des Communes.

Objet : PERSONNEL – RÉGLEMENT DE LA FORMATION

Rapporteur : Ali AMINE Adjoint au Maire

Le règlement formation définit les droits et obligations des agents de la collectivité, dans le respect de la loi. Ce document tend à être consulté par chacun au sein de la collectivité, afin de connaître la réglementation relative à la formation professionnelle dans la fonction publique territoriale et ses modalités d'application dans la collectivité.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie,
Vu le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 13 mars 2025 relatif au règlement de formation,

Considérant que le droit à la formation professionnelle tout au long de la vie est reconnu par les statuts de la fonction publique territoriale. Il est garanti à tous les agents de la collectivité, quel que soit leur statut titulaire, stagiaire et contractuel. La formation professionnelle tout au long de la vie des agents territoriaux a pour objet de leur permettre d'exercer avec la meilleure efficacité les fonctions qui leur sont confiées en vue de la satisfaction des usagers et du plein accomplissement des missions du service.

Considérant que la formation professionnelle doit favoriser le développement des compétences, faciliter l'accès aux différents niveaux de qualification existants, permettre l'adaptation au changement des techniques et à l'évolution de l'emploi territorial, contribuer à l'intégration des agents et à leur promotion sociale. Elle doit également favoriser leur mobilité ainsi que la réalisation de leurs aspirations personnelles et créer les conditions d'une égalité effective, en particulier entre les hommes et les femmes, pour l'accès aux différents grades et emplois.

Considérant que la formation recouvre :

- Les formations statutaires obligatoires,
- Les préparations aux concours et examens de la fonction publique territoriale,
- Les stages proposés par le CNFPT,
- Les éventuelles actions de formation organisées en interne par la commune pour ses agents, sur des thèmes spécifiques,
- Les actions de formation organisées en partenariat avec d'autres collectivités sur des thèmes spécifiques choisis par la collectivité territoriale ou auxquels peut adhérer la commune dans l'intérêt de ses agents,
- La participation des agents de la commune à des formations proposées par des organismes privés qui peuvent, le cas échéant, être diplômants ou certifiants

Considérant dès lors l'opportunité, dès maintenant, d'adopter un règlement interne fixant les modalités de mise en œuvre de la formation des agents de la collectivité, dans les conditions prévues par le statut de la fonction publique territoriale, et décliné de façon opérationnelle au sein de la collectivité.

Considérant que l'organisation des départs en formation relève de la responsabilité de l'autorité territoriale et de la hiérarchie, garante du bon fonctionnement du service, sachant que l'agent doit être acteur de son parcours de formation, tout au long de sa carrière.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **D'approuver** le règlement de formation tel que présenté et annexé à la présente délibération.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE.

Le secrétaire de séance
Ozkan ERTURK.



Le Maire,
Lamine NAHAM



Acte Certifié exécutoire

Convocation	20/05/2025
Affichage	02 JUIN 2025

Accusé de réception en préfecture
049-214903536-20250527-DCM2_26525-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 MAI 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, le VINGT-SIX du mois de MAI à DIX-NEUF HEURES à TRELAZE.

Le Conseil Municipal de TRELAZE, dûment convoqué par écrit par le maire suivant convocation individuelle transmise par mail, en date du 20 Mai 2025.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 33.

MEMBRES PRESENTS : Lamine NAHAM – Maire,
Véronique PINEAU - Izzet ALBAYRAK - Chantal JEOFFROY - Cendrine DEVERRE
- Ali AMINE - Magali HEURTIN - Sébastien BOUSSION - Christophe BOUJON -
Frédéric CHAMARD - Sylvie COULOT – Cindy DELANOE - Ali ESSARROKH - Elise
MACE - Salah MOUMNI - Marie-Hélène PETIT - Ozkan ERTURK - - Gulden
CIKCIKOGLU - Florence BERTHO - Dominique ROMAGON RABINEAU - Alain
PANTAIS - Lydie JACQUET - Radouane FRIKACH - Brigitte ROBIN - Mylène
CANEVET - Jean-François GARCIA - Ghislaine THEPIN - Julien FAGAULT - Joëlle
MOQUART formant la majorité des membres en exercice.

MEMBRE(S) EXCUSE(S) : Mathilde HOUSSET-WEBER, Nicolas CHAUVET, Boris
BATTAIS, Gilles ERNOULT.

MEMBRE(S) ABSENT(S) :

MEMBRE(S) DEMISSIONNAIRE(S) : /

DEPOT(S) DE POUVOIR(S) :

Nicolas CHAUVET, excusé, a donné pouvoir à Sébastien BOUSSION pour voter en son nom ;

Mathilde HOUSSET-WEBER, excusée, a donné pouvoir à Magali HEURTIN pour voter en son nom ;

Boris BATTAIS, excusé, a donné pouvoir à Jean-François GARCIA pour voter en son nom.

Gilles ERNOULT, excusé, a donné pouvoir à Ghislaine THEPIN pour voter en son nom.

ELECTION DU SECRETAIRE

Ozkan ERTURK ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions.

La convocation du Conseil et la liste des délibérations ont été affichés à la porte de la Mairie respectivement les 20 et 27 mai, conformément aux articles L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et R.121-9 du Code des Communes.

**Objet : PERSONNEL – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS –
CREATION DE POSTE**

Rapporteur : Ali AMINE Adjoint au Maire

Pour faire face à la mobilité interne d'un agent au sein du service de la Direction des Affaires Générales, il est nécessaire de procéder à la création de poste suivante :

Le Conseil Municipal décide :

- **D'ACCEPTER** la modification du tableau des effectifs comme suit à compter du 01/06/2025.

SERVICE	Postes supprimés	Postes créés
Direction des Affaires Générales		
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe à TNC 80%		1

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A
L'UNANIMITE.**

Le secrétaire de séance
Ozkan ERTURK.



Le Maire,
Lamine NAHAM




Acte Certifié exécutoire

Convocation	20/05/2025
Affichage	02 JUN 2025

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 MAI 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, le VINGT-SIX du mois de MAI à DIX-NEUF HEURES à TRELAZE.

Le Conseil Municipal de TRELAZE, dûment convoqué par écrit par le maire suivant convocation individuelle transmise par mail, en date du 20 Mai 2025.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 33.

MEMBRES PRESENTS : Lamine NAHAM – Maire,
Véronique PINEAU - Izzet ALBAYRAK - Chantal JEOFFROY - Cendrine DEVERRE
- Ali AMINE - Magali HEURTIN - Sébastien BOUSSION - Christophe BOUJON -
Frédéric CHAMARD - Sylvie COULOT – Cindy DELANOE - Ali ESSARROKH - Elise
MACE - Salah MOUMNI - Marie-Hélène PETIT - Ozkan ERTURK - - Gulden
CIKCIKOGLU - Florence BERTHO - Dominique ROMAGON RABINEAU - Alain
PANTAIS - Lydie JACQUET - Radouane FRIKACH - Brigitte ROBIN - Mylène
CANEVET - Jean-François GARCIA - Ghislaine THEPIN - Julien FAGAULT - Joëlle
MOQUART formant la majorité des membres en exercice.

MEMBRE(S) EXCUSE(S) : Mathilde HOUSSET-WEBER, Nicolas CHAUVET, Boris
BATTAIS, Gilles ERNOULT.

MEMBRE(S) ABSENT(S) :

MEMBRE(S) DEMISSIONNAIRE(S) : /

DEPOT(S) DE POUVOIR(S) :

Nicolas CHAUVET, excusé, a donné pouvoir à Sébastien BOUSSION pour voter en son nom ;

Mathilde HOUSSET-WEBER, excusée, a donné pouvoir à Magali HEURTIN pour voter en son nom ;

Boris BATTAIS, excusé, a donné pouvoir à Jean-François GARCIA pour voter en son nom.

Gilles ERNOULT, excusé, a donné pouvoir à Ghislaine THEPIN pour voter en son nom.

ELECTION DU SECRETAIRE

Ozkan ERTURK ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions.

La convocation du Conseil et la liste des délibérations ont été affichés à la porte de la Mairie respectivement les 20 et 27 mai, conformément aux articles L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et R.121-9 du Code des Communes.

**Objet : PERSONNEL – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS –
CREATION DE POSTE**

Rapporteur : Ali AMINE Adjoint au Maire

Pour faire face à l'évolution du service de la Direction des Services techniques - Urbanisme, notamment en vue de la création de la « Brigade verte » et le remplacement d'un agent du service Bâtiments suite à son départ, il est nécessaire de procéder à la création des postes suivants :

Le Conseil Municipal décide :

- **D'ACCEPTER** la modification du tableau des effectifs comme suit à compter du 01/06/2025.

SERVICE	Postes supprimés	Postes créés
Direction des Services techniques – Urbanisme Espaces verts		
Adjoint technique		3
Direction des Services techniques – Urbanisme Bâtiments		
Adjoint technique		1

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A
L'UNANIMITE.**

Le secrétaire de séance
Ozkan ERTURK.



Le Maire,
Lamine NAHAM




Acte Certifié exécutoire

Convocation	20/05/2025
Affichage	02 JUIN 2025

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 MAI 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, le VINGT-SIX du mois de MAI à DIX-NEUF HEURES à TRELAZE.

Le Conseil Municipal de TRELAZE, dûment convoqué par écrit par le maire suivant convocation individuelle transmise par mail, en date du 20 Mai 2025.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 33.

MEMBRES PRESENTS : Lamine NAHAM – Maire,
Véronique PINEAU - Izzet ALBAYRAK - Chantal JEOFFROY - Cendrine DEVERRE
- Ali AMINE - Magali HEURTIN - Sébastien BOUSSION - Christophe BOUJON -
Frédéric CHAMARD - Sylvie COULOT – Cindy DELANOE - Ali ESSARROKH - Elise
MACE - Salah MOUMNI - Marie-Hélène PETIT - Ozkan ERTURK - - Gulden
CIKCIKOGLU - Florence BERTHO - Dominique ROMAGON RABINEAU - Alain
PANTAIS - Lydie JACQUET - Radouane FRIKACH - Brigitte ROBIN - Mylène
CANEVET - Jean-François GARCIA - Ghislaine THEPIN - Julien FAGAULT - Joëlle
MOQUART formant la majorité des membres en exercice.

MEMBRE(S) EXCUSE(S) : Mathilde HOUSSET-WEBER, Nicolas CHAUVET, Boris
BATTAIS, Gilles ERNOULT.

MEMBRE(S) ABSENT(S) :

MEMBRE(S) DEMISSIONNAIRE(S) : /

DEPOT(S) DE POUVOIR(S) :

Nicolas CHAUVET, excusé, a donné pouvoir à Sébastien BOUSSION pour voter en son nom ;

Mathilde HOUSSET-WEBER, excusée, a donné pouvoir à Magali HEURTIN pour voter en son nom ;

Boris BATTAIS, excusé, a donné pouvoir à Jean-François GARCIA pour voter en son nom.

Gilles ERNOULT, excusé, a donné pouvoir à Ghislaine THEPIN pour voter en son nom.

ELECTION DU SECRETAIRE

Ozkan ERTURK ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions.

La convocation du Conseil et la liste des délibérations ont été affichés à la porte de la Mairie respectivement les 20 et 27 mai, conformément aux articles L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et R.121-9 du Code des Communes.

**Objet : PERSONNEL – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS –
CREATION DE POSTES**

Rapporteur : Ali AMINE Adjoint au Maire

Pour faire face au départ d'un agent à la Direction des Finances, il est nécessaire de procéder à la création des postes suivants :

Le Conseil Municipal décide :

- **D'ACCEPTER** la modification du tableau des effectifs comme suit à compter du 01/06/2025.

SERVICE	Postes supprimés	Postes créés
Direction des Finances		
Attaché		1

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE.

Le secrétaire de séance
Ozkan ERTURK.



Le Maire,
Lamine NAHAM



Acte Certifié exécutoire

Convocation	20/05/2025
Affichage	02 JUIN 2025

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 MAI 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, le VINGT-SIX du mois de MAI à DIX-NEUF HEURES à TRELAZE.

Le Conseil Municipal de TRELAZE, dûment convoqué par écrit par le maire suivant convocation individuelle transmise par mail, en date du 20 Mai 2025.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 33.

MEMBRES PRESENTS : Lamine NAHAM – Maire,
Véronique PINEAU - Izzet ALBAYRAK - Chantal JEOFFROY - Cendrine DEVERRE - Ali AMINE - Magali HEURTIN - Sébastien BOUSSION - Christophe BOUJON - Frédéric CHAMARD - Sylvie COULOT – Cindy DELANOE - Ali ESSARROKH - Elise MACE - Salah MOUMNI - Marie-Hélène PETIT - Ozkan ERTURK - - Gulden CIKCIKOGLU - Florence BERTHO - Dominique ROMAGON RABINEAU - Alain PANTAIS - Lydie JACQUET - Radouane FRIKACH - Brigitte ROBIN - Mylène CANEVET - Jean-François GARCIA - Ghislaine THEPIN - Julien FAGAULT - Joëlle MOQUART formant la majorité des membres en exercice.

MEMBRE(S) EXCUSE(S) : Mathilde HOUSSET-WEBER, Nicolas CHAUVET, Boris BATAIS, Gilles ERNOULT.

MEMBRE(S) ABSENT(S) :

MEMBRE(S) DEMISSIONNAIRE(S) : /

DEPOT(S) DE POUVOIR(S) :

Nicolas CHAUVET, excusé, a donné pouvoir à Sébastien BOUSSION pour voter en son nom ;

Mathilde HOUSSET-WEBER, excusée, a donné pouvoir à Magali HEURTIN pour voter en son nom ;

Boris BATAIS, excusé, a donné pouvoir à Jean-François GARCIA pour voter en son nom.

Gilles ERNOULT, excusé, a donné pouvoir à Ghislaine THEPIN pour voter en son nom.

ELECTION DU SECRETAIRE

Ozkan ERTURK ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions.

La convocation du Conseil et la liste des délibérations ont été affichés à la porte de la Mairie respectivement les 20 et 27 mai, conformément aux articles L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et R.121-9 du Code des Communes.

**Objet : PERSONNEL – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS –
SUPPRESSION DE POSTES**

Rapporteur : Ali AMINE, Adjoint au Maire

Afin de tenir compte de l'évolution des postes au sein de la collectivité et des mobilités internes, il y a lieu de procéder à la suppression des postes suivants :

Services	Postes supprimés	Postes créés
Bâtiments		
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe (Suite à mutation)	1	
Logistique		
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe (Suite à avancement de grade 2024)	3	
Communication		
Adjoint administratif Principal 1 ^{ère} classe (suite à promotion interne)	1	
Adjoint administratif	1	
Services techniques administratifs		
Adjoint administratif Principal 1 ^{ère} classe (suite à promotion interne)	1	
Culture		
Adjoint administratif (fin de CDD)	1	

Le Conseil Municipal décide :

- **D'ACCEPTER** la modification du tableau des effectifs comme suit à compter du 01/06/2025

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE.

Le secrétaire de séance
Ozkan ERTURK.



Le Maire,
Lamine NAHAM



Acte Certifié exécutoire

Convocation	20/05/2025
Affichage	02 JUIN 2025

Accusé de réception en préfecture
049-214903536-20250527-DCM16_26525-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 MAI 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, le VINGT-SIX du mois de MAI à DIX-NEUF HEURES à TRELAZE.

Le Conseil Municipal de TRELAZE, dûment convoqué par écrit par le maire suivant convocation individuelle transmise par mail, en date du 20 Mai 2025.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 33.

MEMBRES PRESENTS : Lamine NAHAM – Maire,
Véronique PINEAU - Izzet ALBAYRAK - Chantal JEOFFROY - Cendrine DEVERRE - Ali AMINE - Magali HEURTIN - Sébastien BOUSSION - Christophe BOUJON - Frédéric CHAMARD - Sylvie COULOT – Cindy DELANOE - Ali ESSARROKH - Elise MACE - Salah MOUMNI - Marie-Hélène PETIT - Ozkan ERTURK - - Gulden CIKCIKOGLU - Florence BERTHO - Dominique ROMAGON RABINEAU - Alain PANTAIS - Lydie JACQUET - Radouane FRIKACH - Brigitte ROBIN - Mylène CANEVET - Jean-François GARCIA - Ghislaine THEPIN - Julien FAGAULT - Joëlle MOQUART formant la majorité des membres en exercice.

MEMBRE(S) EXCUSE(S) : Mathilde HOUSSET-WEBER, Nicolas CHAUVET, Boris BATAIS, Gilles ERNOULT.

MEMBRE(S) ABSENT(S) :

MEMBRE(S) DEMISSIONNAIRE(S) : /

DEPOT(S) DE POUVOIR(S) :

Nicolas CHAUVET, excusé, a donné pouvoir à Sébastien BOUSSION pour voter en son nom ;

Mathilde HOUSSET-WEBER, excusée, a donné pouvoir à Magali HEURTIN pour voter en son nom ;

Boris BATAIS, excusé, a donné pouvoir à Jean-François GARCIA pour voter en son nom.

Gilles ERNOULT, excusé, a donné pouvoir à Ghislaine THEPIN pour voter en son nom.

ELECTION DU SECRETAIRE

Ozkan ERTURK ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions.

La convocation du Conseil et la liste des délibérations ont été affichés à la porte de la Mairie respectivement les 20 et 27 mai, conformément aux articles L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et R.121-9 du Code des Communes.

OBJET : URBANISME – Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2025-2031 – avis de la commune

RAPPORTEUR : Marie-Hélène PETIT, conseillère municipale

Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage adopté par arrêté le 19 décembre 2018 étant arrivé à échéance, une procédure de rédaction du nouveau schéma a été engagée à partir de décembre 2023 suite à la commission départementale.

Cette procédure de rédaction a été conduite selon plusieurs principes :

- fiabiliser le diagnostic
- renforcer la coopération
- accroître l'accompagnement des gens du voyage et améliorer l'offre d'accueil existante.

Le processus de révision a permis une large concertation sur le territoire avec l'organisation de plusieurs groupes de travaux et l'association des EPCI à chaque stade de la révision du schéma départemental.

Ce projet de schéma est composé de 3 parties :

1. Une première établissant des prescriptions d'actions pour la période 2025-2031 par axes thématiques : accueil, habitat, vie sociale, gouvernance,
2. Une seconde composée des fiches territoriales de prescriptions et recommandations par EPCI. La fiche territoriale présentant les obligations de la commune de Trélazé se situe page 58/59,
3. Une dernière présentant diverses annexes, textes et tableaux de suivis de mise en œuvre du nouveau schéma départemental.

Les bilans par axes et fiches actions du schéma départemental 2018-2023 validés en commission départementale du 19 septembre 2024 sont consultables sur le portail de l'Etat.

Le schéma départemental 2025-2031 établit 4 priorités d'actions :

- L'accueil, en maintenant une offre de qualité, compléter le maillage territorial, diversifier les offres et structurer les réponses aux stationnements illicites
- L'habitat, en développant les réponses aux besoins d'ancrage, d'actualiser la connaissance des besoins et d'organiser l'accès à ces habitants.
- La vie sociale à l'appui de la consolidation de l'offre d'accueil et du développement de l'offre d'habitat adapté, le schéma vise la mise en place d'une réelle stratégie de réponse aux besoins sociaux des gens du voyage (scolarisation, accès au numérique, insertion, accès à la culture, santé).

- Une gouvernance partagée, assumée à chaque échelon du territoire et sur l'ensemble des axes du schéma.

Plus précisément, pour la commune de Trélazé, le projet de schéma départemental 2025-2031 prévoit la mise en place des prescriptions et recommandations suivantes :

- Prescription d'une aire permanente d'accueil (APA) tant que l'aire de rassemblements évènementiels et familiaux pouvant être liée à une aire de petit passage (APP) n'est pas créée.

Pour rappel, un délai de 2 ans est donné aux collectivités à partir de l'approbation du schéma pour la réalisation des aires permanentes d'accueil

- Recommandations de création d'une aire de petit passage (APP) et d'un terrain identifié pour les rassemblements évènementiels et familiaux.

Vu l'avis de la commission départementale consultative des gens du voyage du 1^{er} avril 2025 sur le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage départemental 2025-2031,

CONSIDÉRANT qu'en application des lois susvisés, la compétence aménagements, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage relève des EPCI,

CONSIDÉRANT que les organes délibérants des établissements de coopération intercommunale et des communes de plus de 5000 habitants cités au schéma doivent être consultés et émettre un avis sur le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage,

En conséquence, après présentation en Commission d'Urbanisme et en Bureau Municipal, le Conseil Municipal décide :

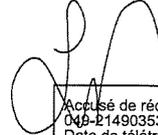
- D'EMETTRE un avis favorable sur le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage pour la période 2025-2031,
- D'AUTORISER le Maire à signer tous les actes et pièces relatives à ce dossier.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE.

Le secrétaire de séance
Ozkan ERTURK.




Le Maire,
Lamine NAHAM



Accusé de réception en préfecture
049-P-14903536-20250528-DCM7_2652025-DE
Date de télétransmission : 28/05/2025
Date de réception préfecture : 28/05/2025

Certifié exact
Le Maire - Lamine NAHAM




Acte Certifié exécutoire

Convocation	20/05/2025
Affichage	02 JUIN 2025

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 MAI 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, le VINGT-SIX du mois de MAI à DIX-NEUF HEURES à TRELAZE.

Le Conseil Municipal de TRELAZE, dûment convoqué par écrit par le maire suivant convocation individuelle transmise par mail, en date du 20 Mai 2025.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 33.

MEMBRES PRESENTS : Lamine NAHAM – Maire,
Véronique PINEAU - Izzet ALBAYRAK - Chantal JEOFFROY - Cendrine DEVERRE
- Ali AMINE - Magali HEURTIN - Sébastien BOUSSION - Christophe BOUJON -
Frédéric CHAMARD - Sylvie COULOT – Cindy DELANOE - Ali ESSARROKH -
Elise MACE - Salah MOUMNI - Marie-Hélène PETIT - Ozkan ERTURK - - Gulden
CIKCIKOGLU - Florence BERTHO - Dominique ROMAGON RABINEAU - Alain
PANTAIS - Lydie JACQUET - Radouane FRIKACH - Brigitte ROBIN - Mylène
CANEVET - Jean-François GARCIA - Ghislaine THEPIN - Julien FAGAULT - Joëlle
MOQUART formant la majorité des membres en exercice.

MEMBRE(S) EXCUSE(S) : Mathilde HOUSSET-WEBER, Nicolas CHAUVET, Boris
BATTAIS, Gilles ERNOULT.

MEMBRE(S) ABSENT(S) :

MEMBRE(S) DEMISSIONNAIRE(S) : /

DEPOT(S) DE POUVOIR(S) :

Nicolas CHAUVET, excusé, a donné pouvoir à Sébastien BOUSSION pour voter en son nom ;

Mathilde HOUSSET-WEBER, excusée, a donné pouvoir à Magali HEURTIN pour voter en son nom ;

Boris BATTAIS, excusé, a donné pouvoir à Jean-François GARCIA pour voter en son nom. Gilles ERNOULT, excusé, a donné pouvoir à Ghislaine THEPIN pour voter en son nom.

ELECTION DU SECRETAIRE

Ozkan ERTURK ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions.

La convocation du Conseil et la liste des délibérations ont été affichés à la porte de la Mairie respectivement les 20 et 27 mai, conformément aux articles L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et R.121-9 du Code des Communes.

OBJET : URBANISME – Réserve foncière communale – Maison 93, rue Ferdinand Vest – Convention de gestion avec Angers Loire Métropole – Avenant n° 1
RAPPORTEUR : Marie-Hélène PETIT, conseillère municipale

Une convention de gestion, pour une durée de 10 ans à compter du 20 mars 2014, a été conclue le 26 juin 2024 entre Angers Loire Métropole et la Commune.

Cette convention a pour objet de faire bénéficier la commune d'une convention de portage et de gestion par Angers Loire Métropole d'un bien située 93 rue Ferdinand Vest, cadastré section AY n°s 11 et 85, pour une superficie totale de 465 m², classé au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en zone UC et acquis par Angers Loire Métropole dans le cadre de sa compétence en matière de constitution de Réserves Foncières.

A la demande de prolongation de la Ville jusqu'en 2032, la Communauté Urbaine Angers Loire Métropole a décidé de proroger la convention de gestion jusqu'au 20 mars 2032.

De ce fait, l'avenant n° 1 à la convention du 26 juin 2014, ci-annexé, doit être signé avec la Communauté Urbaine Angers Loire Métropole.

En conséquence, après présentation en commission d'urbanisme et en accord avec le Bureau Municipal, le Conseil Municipal décide :

- D'ACCEPTER cet avenant
- D'AUTORISER le Maire à le signer

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE.

Le secrétaire de séance
Ozkan ERTURK.



Le Maire,
Lamine NAHAM



Acte Certifié exécutoire

Convocation	20/05/2025
Affichage	02 JUN 2025

Accusé de réception en préfecture
049-214903536-20250528-DCM8_2652025-DE
Date de télétransmission : 28/05/2025
Date de réception préfecture : 28/05/2025

Certifié exact
Le Maire - Lamine NAHAM



CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 MAI 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, le VINGT-SIX du mois de MAI à DIX-NEUF HEURES à TRELAZE.

Le Conseil Municipal de TRELAZE, dûment convoqué par écrit par le maire suivant convocation individuelle transmise par mail, en date du 20 Mai 2025.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 33.

MEMBRES PRESENTS : Lamine NAHAM – Maire,
Véronique PINEAU - Izzet ALBAYRAK - Chantal JEOFFROY - Cendrine DEVERRE
- Ali AMINE - Magali HEURTIN - Sébastien BOUSSION - Christophe BOUJON -
Frédéric CHAMARD - Sylvie COULOT – Cindy DELANOE - Ali ESSARROKH - Elise
MACE - Salah MOUMNI - Marie-Hélène PETIT - Ozkan ERTURK - - Gulten
CIKCIKOGLU - Florence BERTHO - Dominique ROMAGON RABINEAU - Alain
PANTAIS - Lydie JACQUET - Radouane FRIKACH - Brigitte ROBIN - Mylène
CANEVET - Jean-François GARCIA - Ghislaine THEPIN - Julien FAGAULT - Joëlle
MOQUART formant la majorité des membres en exercice.

MEMBRE(S) EXCUSE(S) : Mathilde HOUSSET-WEBER, Nicolas CHAUVET, Boris
BATTAIS, Gilles ERNOULT.

MEMBRE(S) ABSENT(S) :

MEMBRE(S) DEMISSIONNAIRE(S) : /

DEPOT(S) DE POUVOIR(S) :

Nicolas CHAUVET, excusé, a donné pouvoir à Sébastien BOUSSION pour voter en son nom ;

Mathilde HOUSSET-WEBER, excusée, a donné pouvoir à Magali HEURTIN pour voter en son nom ;

Boris BATTAIS, excusé, a donné pouvoir à Jean-François GARCIA pour voter en son nom.

Gilles ERNOULT, excusé, a donné pouvoir à Ghislaine THEPIN pour voter en son nom.

ELECTION DU SECRETAIRE

Ozkan ERTURK ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions.

La convocation du Conseil et la liste des délibérations ont été affichés à la porte de la Mairie respectivement les 20 et 27 mai, conformément aux articles L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et R.121-9 du Code des Communes.

**OBJET : URBANISME – Réserve foncière communale – Maison 12 place
Gabriel Péri – Convention de gestion avec Angers Loire Métropole
RAPPORTEUR : Marie-Hélène PETIT, conseillère municipale**

A la demande de la Ville, la Communauté Urbaine Angers Loire Métropole a acquis, dans le cadre des réserves foncières, l'immeuble situé 12 place Gabriel Péri, section BE n° 187 d'une superficie de 121 m².

Conformément au règlement interne de la Communauté Urbaine Angers Loire Métropole, une convention de gestion doit être passée pour le suivi de cet immeuble.

La convention prévoit notamment :

- La durée de portage de 10 ans maximum dans le patrimoine de la communauté Urbaine Angers Loire Métropole rétroactivement depuis le 3 décembre 2024
- Les modalités de gestion du bien
- Les modalités de paiement des frais de portage qui seront remboursés lors de la rétrocession du bien

En conséquence, après présentation en Commission d'Urbanisme et en accord avec le Bureau Municipal, le Conseil Municipal décide :

- D'ACCEPTER la convention qui fixe les droits et obligations de chaque partie.
- D'AUTORISER le Maire à la signer.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A
L'UNANIMITE.**

Le secrétaire de séance
Ozkan ERTURK.



Le Maire,
Lamine NAHAM



Acte Certifié exécutoire

Convocation	20/05/2025
Affichage	12 JUIN 2025

Accusé de réception en préfecture
049-214903536-20250528-DCM9_2652025-DE
Date de télétransmission : 28/05/2025
Date de réception préfecture : 28/05/2025

Certifié exact
Le Maire - Lamine NAHAM



CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 MAI 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, le VINGT-SIX du mois de MAI à DIX-NEUF HEURES à TRELAZE.

Le Conseil Municipal de TRELAZE, dûment convoqué par écrit par le maire suivant convocation individuelle transmise par mail, en date du 20 Mai 2025.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 33.

MEMBRES PRESENTS : Lamine NAHAM – Maire,
Véronique PINEAU - Izzet ALBAYRAK - Chantal JEOFFROY - Cendrine DEVERRE - Ali AMINE - Magali HEURTIN - Sébastien BOUSSION - Christophe BOUJON - Frédéric CHAMARD - Sylvie COULOT – Cindy DELANOE - Ali ESSARROKH - Elise MACE - Salah MOUMNI - Marie-Hélène PETIT - Ozkan ERTURK - - Gulten CIKCIKOGLU - Florence BERTHO - Dominique ROMAGON RABINEAU - Alain PANTAIS - Lydie JACQUET - Radouane FRIKACH - Brigitte ROBIN - Mylène CANEVET - Jean-François GARCIA - Ghislaine THEPIN - Julien FAGAULT - Joëlle MOQUART formant la majorité des membres en exercice.

MEMBRE(S) EXCUSE(S) : Mathilde HOUSSET-WEBER, Nicolas CHAUVET, Boris BATAIS, Gilles ERNOULT.

MEMBRE(S) ABSENT(S) :

MEMBRE(S) DEMISSIONNAIRE(S) : /

DEPOT(S) DE POUVOIR(S) :

Nicolas CHAUVET, excusé, a donné pouvoir à Sébastien BOUSSION pour voter en son nom ;

Mathilde HOUSSET-WEBER, excusée, a donné pouvoir à Magali HEURTIN pour voter en son nom ;

Boris BATAIS, excusé, a donné pouvoir à Jean-François GARCIA pour voter en son nom.

Gilles ERNOULT, excusé, a donné pouvoir à Ghislaine THEPIN pour voter en son nom.

ELECTION DU SECRETAIRE

Ozkan ERTURK ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions.

La convocation du Conseil et la liste des délibérations ont été affichés à la porte de la Mairie respectivement les 20 et 27 mai, conformément aux articles L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et R.121-9 du Code des Communes.

OBJET : MOBILITES - Attribution d'aides à l'achat d'équipements de sécurisation du vélo.

Rapporteur : M. Sébastien BOUSSION - Adjoint au Maire

Le Conseil municipal a décidé de la création d'une aide à l'achat des équipements de sécurisation du vélo dans le cadre du souhait de la commune de voir se développer la pratique et l'utilisation de ce dernier dans les déplacements du quotidien.

Vu les délibérations du Conseil municipal :

- du 30 mai 2022 actant la mise en place d'une subvention de 75 € maximum par foyer pour l'achat d'équipements de sécurisation du vélo.
- du 17 janvier 2023, 29 janvier 2024 et 27 janvier 2025 actant le renouvellement de ce dispositif d'aide.

Cinq dossiers sont présentés à l'agrément du Conseil Municipal. Cinq dossiers sont éligibles.

	Dossier(s) présenté(s)	Dossier(s) Accepté(s)	Nature de l'équipement subventionnable	Montant attribué
AIDE A L'ACHAT D'EQUIPEMENT S DE SECURISATION DU VELO	5	5	1^{ère} demande : casque / éclairage	75 €
			2^{ème} demande : casque / antivol / éclairage / dispositif réfléchissant	75 €
			3^{ème} demande : casque / dispositif réfléchissant	75 €
			4^{ème} demande : antivol	75 €
			5^{ème} demande : antivol	19,6 €

En conséquence, en accord avec le Bureau municipal, le Conseil Municipal décide :

- **D'ACCEPTER** le versement d'une subvention selon le montant indiqué dans le tableau ci-dessus pour les dossiers complets et éligibles pour l'achat d'équipements de sécurisation du vélo dans la limite des crédits inscrits au budget.
- **D'AUTORISER** l'agent comptable du Trésor Public à procéder au versement de ladite subvention pour les dossiers complets et éligibles en utilisant les crédits du compte 65748 – exercice 2025 du budget principal de la commune de Trélazé.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE.

Le secrétaire de séance
Ozkan ERTURK.



Le Maire,
Lamine NAHAM



Acte Certifié exécutoire

Convocation	20/05/2025
Affichage	02 JUIN 2025

Accusé de réception en préfecture
049-214903536-20250528-DCM10_2652025-DE
Date de télétransmission : 28/05/2025
Date de réception préfecture : 28/05/2025

Certifié exact
Le Maire - Lamine NAHAM



CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 MAI 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, le VINGT-SIX du mois de MAI à DIX-NEUF HEURES à TRELAZE.

Le Conseil Municipal de TRELAZE, dûment convoqué par écrit par le maire suivant convocation individuelle transmise par mail, en date du 20 Mai 2025.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 33.

MEMBRES PRESENTS : Lamine NAHAM – Maire,
Véronique PINEAU - Izzet ALBAYRAK - Chantal JEOFFROY - Cendrine DEVERRE - Ali AMINE - Magali HEURTIN - Sébastien BOUSSION - Christophe BOUJON - Frédéric CHAMARD - Sylvie COULOT – Cindy DELANOE - Ali ESSARROKH - Elise MACE - Salah MOUMNI - Marie-Hélène PETIT - Ozkan ERTURK - - Gulden CIKCIKOGLU - Florence BERTHO - Dominique ROMAGON RABINEAU - Alain PANTAIS - Lydie JACQUET - Radouane FRIKACH - Brigitte ROBIN - Mylène CANEVET - Jean-François GARCIA - Ghislaine THEPIN - Julien FAGAULT - Joëlle MOQUART formant la majorité des membres en exercice.

MEMBRE(S) EXCUSE(S) : Mathilde HOUSSET-WEBER, Nicolas CHAUVET, Boris BATAIS, Gilles ERNOULT.

MEMBRE(S) ABSENT(S) :

MEMBRE(S) DEMISSIONNAIRE(S) : /

DEPOT(S) DE POUVOIR(S) :

Nicolas CHAUVET, excusé, a donné pouvoir à Sébastien BOUSSION pour voter en son nom ;

Mathilde HOUSSET-WEBER, excusée, a donné pouvoir à Magali HEURTIN pour voter en son nom ;

Boris BATAIS, excusé, a donné pouvoir à Jean-François GARCIA pour voter en son nom.

Gilles ERNOULT, excusé, a donné pouvoir à Ghislaine THEPIN pour voter en son nom.

ELECTION DU SECRETAIRE

Ozkan ERTURK ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions.

La convocation du Conseil et la liste des délibérations ont été affichés à la porte de la Mairie respectivement les 20 et 27 mai, conformément aux articles L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et R.121-9 du Code des Communes.

OBJET : JEUNESSE - ATTRIBUTION D'AIDES DANS LE CADRE DU PLAN JEUNESSE.

RAPPORTEUR : M. Salah MOUMNI – Conseiller délégué

Le Conseil municipal a décidé de la création d'aides financières en direction de la Jeunesse.

Vu la délibération du Conseil municipal :

- du 21 septembre 2020 actualisant le dispositif du Plan jeunesse et qui regroupe les aides « Accès à l'emploi » ; « Etude et formation » ; « Bourse au projet » et « Encouragement au bénévolat ».

La commission Plan Jeunesse s'est réunie le 5 mai 2025, a étudié 2 demandes et accordé 2 aides.

	Dossiers présentés	Dossiers acceptés	Montants attribués
AIDE « ETUDE ET FORMATION »	1	1	2200 €
BOURSE AUX PROJETS	1	1	265.8 €

Au regard de ces éléments, il est demandé d'adopter les aides ci-dessus.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE AVEC UNE ABSTENTION (Mme CANEVET).

Le secrétaire de séance
Ozkan ERTURK.



Le Maire,
Lamine NAHAM



Acte Certifié exécutoire

Convocation	20/05/2025
Affichage	02 JUIN 2025

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 MAI 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, le VINGT-SIX du mois de MAI à DIX-NEUF HEURES à TRELAZE.

Le Conseil Municipal de TRELAZE, dûment convoqué par écrit par le maire suivant convocation individuelle transmise par mail, en date du 20 Mai 2025.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 33.

MEMBRES PRESENTS : Lamine NAHAM – Maire,
Véronique PINEAU - Izzet ALBAYRAK - Chantal JEOFFROY - Cendrine DEVERRE - Ali AMINE - Magali HEURTIN - Sébastien BOUSSION - Christophe BOUJON - Frédéric CHAMARD - Sylvie COULOT – Cindy DELANOE - Ali ESSARROKH - Elise MACE - Salah MOUMNI - Marie-Hélène PETIT - Ozkan ERTURK - - Gulten CIKCIKOGLU - Florence BERTHO - Dominique ROMAGON RABINEAU - Alain PANTAIS - Lydie JACQUET - Radouane FRIKACH - Brigitte ROBIN - Mylène CANEVET - Jean-François GARCIA - Ghislaine THEPIN - Julien FAGAULT - Joëlle MOQUART formant la majorité des membres en exercice.

MEMBRE(S) EXCUSE(S) : Mathilde HOUSSET-WEBER, Nicolas CHAUVET, Boris BATAIS, Gilles ERNOULT.

MEMBRE(S) ABSENT(S) :

MEMBRE(S) DEMISSIONNAIRE(S) : /

DEPOT(S) DE POUVOIR(S) :

Nicolas CHAUVET, excusé, a donné pouvoir à Sébastien BOUSSION pour voter en son nom ;

Mathilde HOUSSET-WEBER, excusée, a donné pouvoir à Magali HEURTIN pour voter en son nom ;

Boris BATAIS, excusé, a donné pouvoir à Jean-François GARCIA pour voter en son nom.

Gilles ERNOULT, excusé, a donné pouvoir à Ghislaine THEPIN pour voter en son nom.

ELECTION DU SECRETAIRE

Ozkan ERTURK ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions.

La convocation du Conseil et la liste des délibérations ont été affichés à la porte de la Mairie respectivement les 20 et 27 mai, conformément aux articles L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et R.121-9 du Code des Communes.

**OBJET : FINANCES - BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2025 – REPARTITION
DES SUBVENTIONS – SPORTS.**

RAPPORTEUR : Mme Élise MACÉ – Conseillère déléguée aux sports.

Considérant les crédits alloués au Budget Primitif,

Considérant que lors du vote du Budget Primitif, le Conseil Municipal n'a pas réparti les subventions versées à des organismes de droit privé,

Vu la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République et le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de ses dispositions, qui obligent la Collectivité à s'assurer que les associations et fondations, auxquelles elle envisage de verser une subvention, ont préalablement souscrit le contrat d'engagement républicain,

Considérant qu'il vous est proposé de procéder à une répartition dans le cadre des enveloppes votées.

En conséquence, le Conseil Municipal décide :

- **D'ACCEPTER** la répartition des subventions selon le tableau joint en annexe.

M. Ali ESSARROKH se déporte du vote de la délibération.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE.

Le secrétaire de séance
Ozkan ERTURK.



Le Maire,
Lamine NAHAM



Acte Certifié exécutoire

Convocation	20/05/2025
Affichage	02 JUIN 2025

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 MAI 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, le VINGT-SIX du mois de MAI à DIX-NEUF HEURES
à TRELAZE.

Le Conseil Municipal de TRELAZE, dûment convoqué par écrit par le maire suivant
convocation individuelle transmise par mail, en date du 20 Mai 2025.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 33.

MEMBRES PRESENTS : Lamine NAHAM – Maire,
Véronique PINEAU - Izzet ALBAYRAK - Chantal JEOFFROY - Cendrine DEVERRE -
Ali AMINE - Magali HEURTIN - Sébastien BOUSSION - Christophe BOUJON -
Frédéric CHAMARD - Sylvie COULOT – Cindy DELANOE - Ali ESSARROKH - Elise
MACE - Salah MOUMNI - Marie-Hélène PETIT - Ozkan ERTURK - - Gulden
CIKCIKOGLU - Florence BERTHO - Dominique ROMAGON RABINEAU - Alain
PANTAIS - Lydie JACQUET - Radouane FRIKACH - Brigitte ROBIN - Mylène
CANEVET - Jean-François GARCIA - Ghislaine THEPIN - Julien FAGAULT - Joëlle
MOQUART formant la majorité des membres en exercice.

MEMBRE(S) EXCUSE(S) : Mathilde HOUSSET-WEBER, Nicolas CHAUVET, Boris
BATTAIS, Gilles ERNOULT.

MEMBRE(S) ABSENT(S) :

MEMBRE(S) DEMISSIONNAIRE(S) : /

DEPOT(S) DE POUVOIR(S) :

Nicolas CHAUVET, excusé, a donné pouvoir à Sébastien BOUSSION pour voter en
son nom ;
Mathilde HOUSSET-WEBER, excusée, a donné pouvoir à Magali HEURTIN pour voter
en son nom ;
Boris BATTAIS, excusé, a donné pouvoir à Jean-François GARCIA pour voter en
son nom.
Gilles ERNOULT, excusé, a donné pouvoir à Ghislaine THEPIN pour voter en son
nom.

ELECTION DU SECRETAIRE

Ozkan ERTURK ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné(e) pour remplir ces
fonctions.

La convocation du Conseil et la liste des délibérations ont été affichés à la porte de la
Mairie respectivement les 20 et 27 mai, conformément aux articles L.2121-10 du Code
Général des Collectivités Territoriales et R.121-9 du Code des Communes.

**OBJET : FINANCES - BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2025 – REPARTITION
DES SUBVENTIONS – SPORT – SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES.**

RAPPORTEUR : Mme Élise MACÉ – Conseillère déléguée aux sports.

Considérant les crédits alloués au Budget Primitif,

Considérant que lors du vote du Budget Primitif, le Conseil Municipal n'a pas réparti les subventions versées à des organismes de droit privé,

Vu la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République et le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de ses dispositions, qui obligent la Collectivité à s'assurer que les associations et fondations, auxquelles elle envisage de verser une subvention, ont préalablement souscrit le contrat d'engagement républicain,

Considérant qu'il vous est proposé de procéder à une répartition dans le cadre des enveloppes votées.

En conséquence, le Conseil Municipal décide :

- **D'ACCEPTER** la répartition des subventions selon le tableau joint en annexe.

B. BATAIS se déporte du vote.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A
L'UNANIMITE.**

Le secrétaire de séance
Ozkan ERTURK.



Le Maire,
Lamine NAHAM



Acte Certifié exécutoire

Convocation	20/05/2025
Affichage	02 JUN 2025

Accusé de réception en préfecture
049-214903536-20250526-DCM2025MA13-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 MAI 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, le VINGT-SIX du mois de MAI à DIX-NEUF HEURES à TRELAZE.

Le Conseil Municipal de TRELAZE, dûment convoqué par écrit par le maire suivant convocation individuelle transmise par mail, en date du 20 Mai 2025.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 33.

MEMBRES PRESENTS : Lamine NAHAM – Maire,
Véronique PINEAU - Izzet ALBAYRAK - Chantal JEOFFROY - Cendrine DEVERRE - Ali AMINE - Magali HEURTIN - Sébastien BOUSSION - Christophe BOUJON - Frédéric CHAMARD - Sylvie COULOT – Cindy DELANOE - Ali ESSARROKH - Elise MACE - Salah MOUMNI - Marie-Hélène PETIT - Ozkan ERTURK - - Gulten CIKCIKOGLU - Florence BERTHO - Dominique ROMAGON RABINEAU - Alain PANTAIS - Lydie JACQUET - Radouane FRIKACH - Brigitte ROBIN - Mylène CANEVET - Jean-François GARCIA - Ghislaine THEPIN - Julien FAGAULT - Joëlle MOQUART formant la majorité des membres en exercice.

MEMBRE(S) EXCUSE(S) : Mathilde HOUSSET-WEBER, Nicolas CHAUVET, Boris BATAIS, Gilles ERNOULT.

MEMBRE(S) ABSENT(S) :

MEMBRE(S) DEMISSIONNAIRE(S) : /

DEPOT(S) DE POUVOIR(S) :

Nicolas CHAUVET, excusé, a donné pouvoir à Sébastien BOUSSION pour voter en son nom ;

Mathilde HOUSSET-WEBER, excusée, a donné pouvoir à Magali HEURTIN pour voter en son nom ;

Boris BATAIS, excusé, a donné pouvoir à Jean-François GARCIA pour voter en son nom.

Gilles ERNOULT, excusé, a donné pouvoir à Ghislaine THEPIN pour voter en son nom.

ELECTION DU SECRETAIRE

Ozkan ERTURK ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions.

La convocation du Conseil et la liste des délibérations ont été affichés à la porte de la Mairie respectivement les 20 et 27 mai, conformément aux articles L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et R.121-9 du Code des Communes.

**Objet : SPORT - CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE / FOYER
ESPÉRANCE TRÉLAZÉ**

Rapporteur : Mme Élise MACÉ – Conseillère déléguée au sport

Lors du Conseil Municipal du 21 mars 2025, la délibération n°31 portait sur la convention de partenariat entre la Ville et le Foyer Espérance de Trélazé.

Une erreur était présente dans le détail du montant versé dans le cadre de la subvention de 2025.

L'erreur a été corrigée dans la présente convention qui annule et remplace celle du 21 mars 2025.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal décide :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat ci-jointe.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A
L'UNANIMITE.**

Le secrétaire de séance
Ozkan ERTURK.



Le Maire,
Lamine NAHAM



Acte Certifié exécutoire

Convocation	20/05/2025
Affichage	12 JUIN 2025

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 MAI 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, le VINGT-SIX du mois de MAI à DIX-NEUF HEURES
à TRELAZE.

Le Conseil Municipal de TRELAZE, dûment convoqué par écrit par le maire suivant
convocation individuelle transmise par mail, en date du 20 Mai 2025.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 33.

MEMBRES PRESENTS : Lamine NAHAM – Maire,
Véronique PINEAU - Izzet ALBAYRAK - Chantal JEOFFROY - Cendrine DEVERRE - Ali
AMINE - Magali HEURTIN - Sébastien BOUSSION - Christophe BOUJON - Frédéric
CHAMARD - Sylvie COULOT – Cindy DELANOE - Ali ESSARROKH - Elise MACE -
Salah MOUMNI - Marie-Hélène PETIT - Ozkan ERTURK - - Gulten CIKCIKOGLU -
Florence BERTHO - Dominique ROMAGON RABINEAU - Alain PANTAIS - Lydie
JACQUET - Radouane FRIKACH - Brigitte ROBIN - Mylène CANEVET - Jean-François
GARCIA - Ghislaine THEPIN - Julien FAGAULT - Joëlle MOQUART formant la majorité
des membres en exercice.

MEMBRE(S) EXCUSE(S) : Mathilde HOUSSET-WEBER, Nicolas CHAUVET, Boris
BATTAIS, Gilles ERNOULT.

MEMBRE(S) ABSENT(S) :

MEMBRE(S) DEMISSIONNAIRE(S) : /

DEPOT(S) DE POUVOIR(S) :

Nicolas CHAUVET, excusé, a donné pouvoir à Sébastien BOUSSION pour voter en son
nom ;

Mathilde HOUSSET-WEBER, excusée, a donné pouvoir à Magali HEURTIN pour voter
en son nom ;

Boris BATTAIS, excusé, a donné pouvoir à Jean-François GARCIA pour voter en son
nom.

Gilles ERNOULT, excusé, a donné pouvoir à Ghislaine THEPIN pour voter en son nom.

ELECTION DU SECRETAIRE

Ozkan ERTURK ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné(e) pour remplir ces
fonctions.

La convocation du Conseil et la liste des délibérations ont été affichés à la porte de la
Mairie respectivement les 20 et 27 mai, conformément aux articles L.2121-10 du Code
Général des Collectivités Territoriales et R.121-9 du Code des Communes.

OBJET : FINANCES - BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2025 – ADHESION A DIFFERENTS ORGANISMES – AUTORISATION DE SIGNATURE – MISSION ECOTER.

RAPPORTEUR : Mme Florence BERTHO, Conseillère déléguée aux transitions numériques.

Considérant les crédits alloués au Budget Primitif,

Considérant que lors du vote du Budget Primitif, le Conseil Municipal n'a pas statué sur les organismes auxquels il convenait d'adhérer pour l'année 2025,

Considérant qu'il vous est proposé de déterminer la liste des différents organismes,

En conséquence, le Conseil Municipal décide :

- **D'ADHERER** aux différents organismes suivant l'annexe jointe, dont les crédits sont imputés à l'article 6281 (concours divers – cotisations).

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE.

Le secrétaire de séance
Ozkan ERTURK.



Le Maire,
Lamine NAHAM



Acte Certifié exécutoire

Convocation	20/05/2025
Affichage	02 JUIN 2025

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 MAI 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, le VINGT-SIX du mois de MAI à DIX-NEUF HEURES à TRELAZE.

Le Conseil Municipal de TRELAZE, dûment convoqué par écrit par le maire suivant convocation individuelle transmise par mail, en date du 20 Mai 2025.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 33.

MEMBRES PRESENTS : Lamine NAHAM – Maire,
Véronique PINEAU - Izzet ALBAYRAK - Chantal JEOFFROY - Cendrine DEVERRE - Ali AMINE - Magali HEURTIN - Sébastien BOUSSION - Christophe BOUJON - Frédéric CHAMARD - Sylvie COULOT – Cindy DELANOE - Ali ESSARROKH - Elise MACE - Salah MOUMNI - Marie-Hélène PETIT - Ozkan ERTURK - - Gulden CIKCIKOGLU - Florence BERTHO - Dominique ROMAGON RABINEAU - Alain PANTAIS - Lydie JACQUET - Radouane FRIKACH - Brigitte ROBIN - Mylène CANEVET - Jean-François GARCIA - Ghislaine THEPIN - Julien FAGAULT - Joëlle MOQUART formant la majorité des membres en exercice.

MEMBRE(S) EXCUSE(S) : Mathilde HOUSSET-WEBER, Nicolas CHAUVET, Boris BATAIS, Gilles ERNOULT.

MEMBRE(S) ABSENT(S) :

MEMBRE(S) DEMISSIONNAIRE(S) : /

DEPOT(S) DE POUVOIR(S) :

Nicolas CHAUVET, excusé, a donné pouvoir à Sébastien BOUSSION pour voter en son nom ;

Mathilde HOUSSET-WEBER, excusée, a donné pouvoir à Magali HEURTIN pour voter en son nom ;

Boris BATAIS, excusé, a donné pouvoir à Jean-François GARCIA pour voter en son nom.

Gilles ERNOULT, excusé, a donné pouvoir à Ghislaine THEPIN pour voter en son nom.

ELECTION DU SECRETAIRE

Ozkan ERTURK ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions.

La convocation du Conseil et la liste des délibérations ont été affichés à la porte de la Mairie respectivement les 20 et 27 mai, conformément aux articles L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et R.121-9 du Code des Communes.

**OBJET : URBANISME – Création d'une maison des services publics –
Plan de financement - Demande de DETR 2025**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire, Lamine NAHAM

Sur le quartier de la Quantinière, les acteurs locaux ont identifié des besoins en matière d'insertion sociale et professionnelle, d'accompagnements scolaires et éducatifs, mais aussi de petite enfance et d'accès aux soins. Le Contrat de ville quartier 2030, met ainsi en exergue des priorités dont l'accès aux droits, le développement du lien social et l'accompagnement des usagers.

La municipalité s'est engagée à renforcer la proximité des services publics et faciliter leur accessibilité à tous, habitants du quartier Gide-Colomb, et, plus largement Trélazéens ainsi que les habitants des communes limitrophes qui pourront bénéficier de l'offre de la Maison France Services.

Cette structure va agir comme levier de cohésion sociale en apportant une réponse concrète par un accompagnement humain, un partenariat à la fois avec des partenaires locaux et opérateurs nationaux et une présence au plus près des besoins.

En plus d'accueillir deux conseillers « France Service » recrutés et formés spécifiquement pour cette mission, les locaux accueilleront également la chargée de Mission « accès au droit et à l'emploi » du QPV Gide-Colomb.

Les travaux et aménagements porteront sur l'ensemble du site Maison des Services Publics et comprendront un espace d'accueil, des bureaux pour assurer la confidentialité ainsi qu'une salle de réunion / formation pouvant être mise à la disposition des partenaires locaux et des opérateurs nationaux.

Les travaux et aménagements seront les suivants :

- Cloisons et plafonds
- Plomberie et électricité
- Revêtements de sol
- Peinture
- Aménagement intérieur

La durée estimée des travaux est de 8 semaines et le coût est budgétisé, hors maîtrise d'œuvre, à un total de 114 581,75 € HT.

La commune sollicite une subvention au titre de la DETR 2025 (catégorie Constructions publiques – bâtiments administratifs des intercommunalités et des bâtiments publics destinés à accueillir des Maisons des Services Publics, d'un montant de 40 103,61 € (soit 35 % du coût HT du projet).

En conséquence, en accord avec le Bureau municipal, le Conseil Municipal décide :

- **D'ACTER** le projet de création d'une maison des services publics,
- **D'APPROUVER** le plan de financement ci-après :

Plan de financement :

Ville	74 478,15 € HT	65 %
DETR 2025	40 103,61 € HT	35 %
Total	114 581,75 € HT	100 %

- **D'AUTORISER** le dépôt d'un dossier de demande de financement au titre de la DETR 2025 à hauteur de 35% du coût hors taxes de l'opération,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE.

Le secrétaire de séance
Ozkan ERTURK.



Le Maire,
Lamine NAHAM



Acte Certifié exécutoire

Convocation	20/05/2025
Affichage	22 JUIN 2025

Accusé de réception en préfecture
049-214903536-20250526-DCM16_2652025-DE
Date de télétransmission : 28/05/2025
Date de réception préfecture : 26/05/2025

Certifié exact
Le Maire - Lamine NAHAM



CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 MAI 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, le VINGT-SIX du mois de MAI à DIX-NEUF HEURES à TRELAZE.

Le Conseil Municipal de TRELAZE, dûment convoqué par écrit par le maire suivant convocation individuelle transmise par mail, en date du 20 Mai 2025.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 33.

MEMBRES PRESENTS : Lamine NAHAM – Maire,
Véronique PINEAU - Izzet ALBAYRAK - Chantal JEOFFROY - Cendrine DEVERRE - Ali AMINE - Magali HEURTIN - Sébastien BOUSSION - Christophe BOUJON - Frédéric CHAMARD - Sylvie COULOT – Cindy DELANOE - Ali ESSARROKH - Elise MACE - Salah MOUMNI - Marie-Hélène PETIT - Ozkan ERTURK - - Gulden CIKCIKOGLU - Florence BERTHO - Dominique ROMAGON RABINEAU - Alain PANTAIS - Lydie JACQUET - Radouane FRIKACH - Brigitte ROBIN - Mylène CANEVET - Jean-François GARCIA - Ghislaine THEPIN - Julien FAGAULT - Joëlle MOQUART formant la majorité des membres en exercice.

MEMBRE(S) EXCUSE(S) : Mathilde HOUSSET-WEBER, Nicolas CHAUVET, Boris BATAIS, Gilles ERNOULT.

MEMBRE(S) ABSENT(S) :

MEMBRE(S) DEMISSIONNAIRE(S) : /

DEPOT(S) DE POUVOIR(S) :

Nicolas CHAUVET, excusé, a donné pouvoir à Sébastien BOUSSION pour voter en son nom ;

Mathilde HOUSSET-WEBER, excusée, a donné pouvoir à Magali HEURTIN pour voter en son nom ;

Boris BATAIS, excusé, a donné pouvoir à Jean-François GARCIA pour voter en son nom.

Gilles ERNOULT, excusé, a donné pouvoir à Ghislaine THEPIN pour voter en son nom.

ELECTION DU SECRETAIRE

Ozkan ERTURK ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions.

La convocation du Conseil et la liste des délibérations ont été affichés à la porte de la Mairie respectivement les 20 et 27 mai, conformément aux articles L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et R.121-9 du Code des Communes.

OBJET : URBANISME – Végétalisation des cours d'écoles– Plan de financement - Demande de subvention au titre du Fonds Vert

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire, Lamine NAHAM

Dans la continuité d'un projet global de végétalisation sur l'ensemble de la ville (création d'îlots de fraîcheur et de bassins de récupération d'eau en 2023), la Ville de Trélazé a ciblé deux ensembles scolaires, qui deviendront pilotes d'une végétalisation de grande ampleur pour les cours de récréation et espaces attenants :

- L'école de la Maraîchère élémentaire et plateau sportif attendant : 59 rue Ludovic Ménard
- L'école de la Maraîchère maternelle : 18 rue Ludovic Ménard
- Le groupe scolaire Aimé Césaire : 130 rue André Malraux

Ce projet, créé avec le concours des professeurs des écoles, élèves et parents d'élèves de chacune des écoles, est un projet ambitieux qui a pour but :

- La création d'îlots de fraîcheur
- La désimperméabilisation des sols
- La renaturation des espaces
- La préparation aux années à venir, en prenant en compte les évolutions climatiques actuelles
- La gestion intégrée des eaux pluviales, par, entre autres, la prise en compte des intempéries massives.
- Mais aussi d'inciter les enseignants et les élèves à faire la classe en extérieur.

De manière globale, la volonté de la commune est de recréer un milieu naturel et des espaces propices à une biodiversité riche sur des lieux artificialisés. Il est donc attendu de diminuer l'effet des îlots de chaleur (limiter le stockage de chaleur et sa restitution la nuit) et d'augmenter la fraîcheur en renaturalisant (ombre des feuillages, évapotranspiration des végétaux) les sites. Ces travaux demandent, de par leur nature, une fertilisation des sols afin de recréer des espaces de vie pour la faune et la flore.

La durée estimée des travaux est de 8 semaines pour la phase de préparation et plantation, et de 4 semaines pour les plantations d'arbres (automne/hiver). Le coût total est budgétisé à un total de 441 024.00 € HT.

La commune sollicite :

- une subvention au titre du Fonds Vert – Renaturation de Villes et des villages d'un montant de 220 512.00 € (soit 50 % du coût HT du projet)

En conséquence, en accord avec le Bureau municipal, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** le plan de financement ci-après :

Plan de financement :

Ville	88 204.80 € HT	20.00 %
Département - Aide aux communes	48 071.62 € HT	10.90 %
Département - Gestion Durable des EP	22 051.20 € HT	5.00 %
Agence de l'eau	33 120.90 € HT	7.51 %
ANS - Plan 5000 équipements	28 007.50 € HT	6.59%
Fonds Vert	220 512.00 € HT	50.00 %
Total	441 024.00 € HT	100.00 %

- **D'ACTER** le projet de végétalisation des cours d'écoles,
- **D'AUTORISER** le dépôt d'un dossier de demande de financement au titre du Fonds Vert 2025 à hauteur de 50% du coût hors taxes de l'opération

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE.

Le secrétaire de séance
Ozkan ERTURK.



Le Maire,
Lamine NAHAM



Acte Certifié exécutoire

Convocation	20/05/2025
Affichage	02 JUN 2025

Accusé de réception en préfecture
049-214903536-20250528-DCM17_2652025-DE
Date de télétransmission : 28/05/2025
Date de réception préfecture : 28/05/2025

Certifié exact
Le Maire - Lamine NAHAM



CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 MAI 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, le VINGT-SIX du mois de MAI à DIX-NEUF HEURES à TRELAZE.

Le Conseil Municipal de TRELAZE, dûment convoqué par écrit par le maire suivant convocation individuelle transmise par mail, en date du 20 Mai 2025.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 33.

MEMBRES PRESENTS : Lamine NAHAM – Maire,
Véronique PINEAU - Izzet ALBAYRAK - Chantal JEOFFROY - Cendrine DEVERRE
- Ali AMINE - Magali HEURTIN - Sébastien BOUSSION - Christophe BOUJON -
Frédéric CHAMARD - Sylvie COULOT – Cindy DELANOE - Ali ESSARROKH - Elise
MACE - Salah MOUMNI - Marie-Hélène PETIT - Ozkan ERTURK - - Gulden
CIKCIKOGLU - Florence BERTHO - Dominique ROMAGON RABINEAU - Alain
PANTAIS - Lydie JACQUET - Radouane FRIKACH - Brigitte ROBIN - Mylène
CANEVET - Jean-François GARCIA - Ghislaine THEPIN - Julien FAGAULT - Joëlle
MOQUART formant la majorité des membres en exercice.

MEMBRE(S) EXCUSE(S) : Mathilde HOUSSET-WEBER, Nicolas CHAUVET, Boris
BATTAIS, Gilles ERNOULT.

MEMBRE(S) ABSENT(S) :

MEMBRE(S) DEMISSIONNAIRE(S) : /

DEPOT(S) DE POUVOIR(S) :

Nicolas CHAUVET, excusé, a donné pouvoir à Sébastien BOUSSION pour voter en son nom ;

Mathilde HOUSSET-WEBER, excusée, a donné pouvoir à Magali HEURTIN pour voter en son nom ;

Boris BATTAIS, excusé, a donné pouvoir à Jean-François GARCIA pour voter en son nom.

Gilles ERNOULT, excusé, a donné pouvoir à Ghislaine THEPIN pour voter en son nom.

ELECTION DU SECRETAIRE

Ozkan ERTURK ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions.

La convocation du Conseil et la liste des délibérations ont été affichés à la porte de la Mairie respectivement les 20 et 27 mai, conformément aux articles L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et R.121-9 du Code des Communes.

OBJET : URBANISME – Réhabilitation du complexe sportif Bernard Bioteau & mise en LED du terrain d'honneur – Plan de financement - Demande de subvention au titre de l'ANS dans le cadre du plan 5000 équipements.

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire, Lamine NAHAM

Le complexe sportif Bernard Bioteau se situe dans le bourg historique de Trélazé, à quelques pas de l'Hôtel de Ville. Celui-ci regroupe deux stades de gazon synthétique (terrain d'honneur et terrain annexe), un boulo-drome, une piste de bicross ainsi qu'un parcours santé. Il est depuis très récemment agrémenté d'un espace skate-park. Depuis 2002, le Foyer Espérance s'est installé dans cet ensemble sportif. Le club évolue et se maintient globalement en division supérieure régionale, tant pour les équipes masculines que féminines. De plus, et depuis l'installation du Foyer au sein du complexe Bioteau, l'école de football est à l'honneur et réputée dans tout le département avec l'obtention du label **Jeunes Espoirs** en 2019 et du label **Jeunes Elites** en 2021.

En 2021, suite à la montée en R1 de l'équipe masculine, ainsi qu'à l'obtention du label « Jeunes Elites », le terrain d'honneur a été rénové : un gazon synthétique flambant neuf aux dimensions fédérales, et de nouveaux abris de touche.

Afin d'encourager la pratique sportive, de favoriser le vivre ensemble, l'inclusion et le respect, qui sont des valeurs fortes du sport, la Ville de Trélazé souhaite aujourd'hui mettre en œuvre un projet de réhabilitation des locaux du bâtiment principal.

Les travaux seront les suivants :

- Gros œuvre
- Etanchéité des toitures
- Menuiseries intérieures
- Cloisons et plafonds
- Plomberie et électricité
- Finitions : carrelage, peinture

Ces travaux porteront sur l'ensemble des vestiaires du bâtiment principal, ainsi que sur la Tour et se coupleront d'une rénovation énergétique globale, une mise aux normes de l'accessibilité PMR et un rafraîchissement des locaux.

L'ensemble des travaux éligibles à la présente demande de subvention est estimé à 388 334.63 € HT.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Notification des marchés de travaux : Fin Mai 2025
- Début des travaux : Juillet 2025
- Achèvement des travaux : Novembre 2025

En conséquence, en accord avec le Bureau municipal, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** le plan de financement ci-après :

Plan de financement :

Ville	77 666.93 € HT	20,00 %
FAFA	10 000.00 € HT	2,58 %
DSIL 2023	40 000.00 € HT	10,30 %
DETR 2025	127 194.90 € HT	32,75 %
ANS – 5000 équipements	133 472.80 € HT	34,37 %
Total	388 334.63 € HT	100 %

- **D'ACTER** le projet de réhabilitation du complexe sportif Bernard Bioteau et mise en LED du terrain d'honneur,
- **D'AUTORISER** le dépôt d'un dossier de demande de financement au titre de l'ANS dans le cadre du plan 5000 équipements, à hauteur de 34.37 % du coût hors taxes de l'opération,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE.

Le secrétaire de séance
Ozkan ERTURK.



Le Maire,
Lamine NAHAM



Acte Certifié exécutoire

Convocation	20/05/2025
Affichage	02 JUN 2025

Accusé de réception en préfecture
049-214903536-20250528-DCM18_2652025-DE
Date de télétransmission : 28/05/2025
Date de réception préfecture : 28/05/2025

Certifié exact
Le Maire - Lamine NAHAM



CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 MAI 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, le VINGT-SIX du mois de MAI à DIX-NEUF HEURES à TRELAZE.

Le Conseil Municipal de TRELAZE, dûment convoqué par écrit par le maire suivant convocation individuelle transmise par mail, en date du 20 Mai 2025.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 33.

MEMBRES PRESENTS : Lamine NAHAM – Maire,
Véronique PINEAU - Izzet ALBAYRAK - Chantal JEOFFROY - Cendrine DEVERRE - Ali AMINE - Magali HEURTIN - Sébastien BOUSSION - Christophe BOUJON - Frédéric CHAMARD - Sylvie COULOT – Cindy DELANOE - Ali ESSARROKH - Elise MACE - Salah MOUMNI - Marie-Hélène PETIT - Ozkan ERTURK - - Gulden CIKCIKOGLU - Florence BERTHO - Dominique ROMAGON RABINEAU - Alain PANTAIS - Lydie JACQUET - Radouane FRIKACH - Brigitte ROBIN - Mylène CANEVET - Jean-François GARCIA - Ghislaine THEPIN - Julien FAGAULT - Joëlle MOQUART formant la majorité des membres en exercice.

MEMBRE(S) EXCUSE(S) : Mathilde HOUSSET-WEBER, Nicolas CHAUVET, Boris BATAIS, Gilles ERNOULT.

MEMBRE(S) ABSENT(S) :

MEMBRE(S) DEMISSIONNAIRE(S) : /

DÉPOT(S) DE POUVOIR(S) :

Nicolas CHAUVET, excusé, a donné pouvoir à Sébastien BOUSSION pour voter en son nom ;

Mathilde HOUSSET-WEBER, excusée, a donné pouvoir à Magali HEURTIN pour voter en son nom ;

Boris BATAIS, excusé, a donné pouvoir à Jean-François GARCIA pour voter en son nom.

Gilles ERNOULT, excusé, a donné pouvoir à Ghislaine THEPIN pour voter en son nom.

ELECTION DU SECRETAIRE

Ozkan ERTURK ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions.

La convocation du Conseil et la liste des délibérations ont été affichés à la porte de la Mairie respectivement les 20 et 27 mai, conformément aux articles L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et R.121-9 du Code des Communes.

OBJET : FINANCES – AMENAGEMENT PLACE GABRIEL PÉRI – APPEL DE FONDS DE CONCOURS – APPROBATION.

RAPPORTEUR : M. Lamine NAHAM, Le Maire.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, Angers Loire Métropole exerce la compétence « création, aménagement et entretien de la voirie » sur son territoire. La délibération du conseil communautaire du 13 décembre 2021 a acté les modalités d'organisation de l'exercice de cette compétence.

Concernant les places situées sur le domaine public communal qui présentent une mixité d'usage et un impact direct sur l'identité de la commune, la communauté urbaine reste gestionnaire du domaine public au même titre que pour le reste de la voirie communautaire.

En revanche, lors de leur réaménagement, la commune participe financièrement aux travaux par le versement d'un fonds de concours, à hauteur de 50% des études et travaux, HT et hors subventions.

Angers Loire Métropole, en tant que maître d'ouvrage a porté, le projet d'aménagement de la place Gabriel Péri à Trélazé.

Concernant l'aménagement de la place Gabriel Péri à Trélazé, la totalité des travaux incluant les études s'élève à 488 159,76 € HT. Angers Loire Métropole appelle un fonds de concours communal d'un montant de 150 479,88 € net de taxe auprès de la commune de Trélazé correspond à 50% du coût total HT des études et travaux, après déduction d'une subvention de 187 200 € net de taxe obtenue de l'Etat dans le cadre du fonds vert.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil de communauté DEL-2021-242 du 13 décembre 2021 portant sur les modalités d'organisation de l'exercice de compétences « création, aménagement et entretien de voirie » et « gestion des eaux pluviales ».

Le Conseil Municipal :

- **Approuve** le versement du fonds de concours à Angers Loire Métropole pour un montant de 150 479,88 € net de taxe en investissement.
- **Autorise** M. Le Maire à signer tous les documents correspondants,
- **Impute** les dépenses sur le budget concerné de l'exercice 2025 et suivants.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE.

Le secrétaire de séance
Ozkan ERTURK.



Le Maire,
Lamine NAHAM



Acte Certifié exécutoire

Convocation	20/05/2025
Affichage	02 JUN 2025

Accusé de réception en préfecture
049-214903536-20250526-DCM2025MAI19-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 MAI 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, le VINGT-SIX du mois de MAI à DIX-NEUF HEURES à TRELAZE.

Le Conseil Municipal de TRELAZE, dûment convoqué par écrit par le maire suivant convocation individuelle transmise par mail, en date du 20 Mai 2025.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 33.

MEMBRES PRESENTS : Lamine NAHAM – Maire,
Véronique PINEAU - Izzet ALBAYRAK - Chantal JEOFFROY - Cendrine DEVERRE - Ali AMINE - Magali HEURTIN - Sébastien BOUSSION - Christophe BOUJON - Frédéric CHAMARD - Sylvie COULOT – Cindy DELANOE - Ali ESSARROKH - Elise MACE - Salah MOUMNI - Marie-Hélène PETIT - Ozkan ERTURK - - Gulden CIKCIKOGLU - Florence BERTHO - Dominique ROMAGON RABINEAU - Alain PANTAIS - Lydie JACQUET - Radouane FRIKACH - Brigitte ROBIN - Mylène CANEVET - Jean-François GARCIA - Ghislaine THEPIN - Julien FAGAULT - Joëlle MOQUART formant la majorité des membres en exercice.

MEMBRE(S) EXCUSE(S) : Mathilde HOUSSET-WEBER, Nicolas CHAUVET, Boris BATAIS, Gilles ERNOULT.

MEMBRE(S) ABSENT(S) :

MEMBRE(S) DEMISSIONNAIRE(S) : /

DEPOT(S) DE POUVOIR(S) :

Nicolas CHAUVET, excusé, a donné pouvoir à Sébastien BOUSSION pour voter en son nom ;

Mathilde HOUSSET-WEBER, excusée, a donné pouvoir à Magali HEURTIN pour voter en son nom ;

Boris BATAIS, excusé, a donné pouvoir à Jean-François GARCIA pour voter en son nom.

Gilles ERNOULT, excusé, a donné pouvoir à Ghislaine THEPIN pour voter en son nom.

ELECTION DU SECRETAIRE

Ozkan ERTURK ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions.

La convocation du Conseil et la liste des délibérations ont été affichés à la porte de la Mairie respectivement les 20 et 27 mai, conformément aux articles L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et R.121-9 du Code des Communes.

Objet : FINANCES - DEDOMMAGEMENT DE SINISTRE DOMMAGES AUX BIENS.

Rapporteur : M. Lamine NAHAM, Le Maire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L-2121-29 et L-2122-21;

CONSIDERANT qu'un sinistre est survenu le 10 janvier 2025 sur la voie publique au rond-point dit du Buisson.

CONSIDERANT que le choc implique un véhicule terrestre contre du mobilier urbain qui a été endommagé, pour un montant de préjudice s'élevant à 948.00 €.

CONSIDERANT que le propriétaire du véhicule a reconnu les faits et s'est engagé à dédommager la Commune de Trélazé.

VU le devis ci-joint.

En conséquence, le Conseil Municipal décide :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à émettre un titre de recette d'un montant de 948.00 € à l'attention de Q. B., propriétaire du véhicule.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE.

Le secrétaire de séance
Ozkan ERTURK.



Le Maire,
Lamine NAHAM



Acte Certifié exécutoire

Convocation	20/05/2025
Affichage	02 JUN 2025

Accusé de réception en préfecture
049-214903536-20250526-DCM2025MAI20-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 MAI 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, le VINGT-SIX du mois de MAI à DIX-NEUF HEURES à TRELAZE.

Le Conseil Municipal de TRELAZE, dûment convoqué par écrit par le maire suivant convocation individuelle transmise par mail, en date du 20 Mai 2025.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 33.

MEMBRES PRESENTS : Lamine NAHAM – Maire,
Véronique PINEAU - Izzet ALBAYRAK - Chantal JEOFFROY - Cendrine DEVERRE - Ali AMINE - Magali HEURTIN - Sébastien BOUSSION - Christophe BOUJON - Frédéric CHAMARD - Sylvie COULOT – Cindy DELANOE - Ali ESSARROKH - Elise MACE - Salah MOUMNI - Marie-Hélène PETIT - Ozkan ERTURK - - Gulden CIKCIKOGLU - Florence BERTHO - Dominique ROMAGON RABINEAU - Alain PANTAIS - Lydie JACQUET - Radouane FRIKACH - Brigitte ROBIN - Mylène CANEVET - Jean-François GARCIA - Ghislaine THEPIN - Julien FAGAULT - Joëlle MOQUART formant la majorité des membres en exercice.

MEMBRE(S) EXCUSE(S) : Mathilde HOUSSET-WEBER, Nicolas CHAUVET, Boris BATAIS, Gilles ERNOULT.

MEMBRE(S) ABSENT(S) :

MEMBRE(S) DEMISSIONNAIRE(S) : /

DEPOT(S) DE POUVOIR(S) :

Nicolas CHAUVET, excusé, a donné pouvoir à Sébastien BOUSSION pour voter en son nom ;

Mathilde HOUSSET-WEBER, excusée, a donné pouvoir à Magali HEURTIN pour voter en son nom ;

Boris BATAIS, excusé, a donné pouvoir à Jean-François GARCIA pour voter en son nom.

Gilles ERNOULT, excusé, a donné pouvoir à Ghislaine THEPIN pour voter en son nom.

ELECTION DU SECRETAIRE

Ozkan ERTURK ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions.

La convocation du Conseil et la liste des délibérations ont été affichés à la porte de la Mairie respectivement les 20 et 27 mai, conformément aux articles L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et R.121-9 du Code des Communes.

**OBJET : FINANCES – REMBOURSEMENT FRAIS DE REPARATION
TELEPHONE PORTABLE PROFESSIONNEL M. NAHAM.**

RAPPORTEUR : Mme Véronique PINEAU, 1^{ère} adjointe au Maire.

Vu le Code Général des Collectivités,

Madame PINEAU indique au Conseil Municipal que dans l'urgence de la situation, Monsieur NAHAM a payé les frais de réparation de l'écran de son téléphone portable professionnel pour un montant de 289 €.

Le Conseil Municipal :

Après avoir pris connaissance de la facture en annexe de la délibération,

AUTORISE le remboursement des frais de réparation à Monsieur NAHAM pour un montant de 289 €.

M. NAHAM se déporte du vote.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE.

Le secrétaire de séance
Ozkan ERTURK.



Le Maire,
Lamine NAHAM



Acte Certifié exécutoire

Convocation	20/05/2025
Affichage	02 JUIN 2025

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 MAI 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, le VINGT-SIX du mois de MAI à DIX-NEUF HEURES
à TRELAZE.

Le Conseil Municipal de TRELAZE, dûment convoqué par écrit par le maire suivant
convocation individuelle transmise par mail, en date du 20 Mai 2025.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 33.

MEMBRES PRESENTS : Lamine NAHAM – Maire,
Véronique PINEAU - Izzet ALBAYRAK - Chantal JEOFFROY - Cendrine DEVERRE - Ali
AMINE - Magali HEURTIN - Sébastien BOUSSION - Christophe BOUJON - Frédéric
CHAMARD - Sylvie COULOT – Cindy DELANOE - Ali ESSARROKH - Elise MACE -
Salah MOUMNI - Marie-Hélène PETIT - Ozkan ERTURK - - Gulten CIKCIKOGLU -
Florence BERTHO - Dominique ROMAGON RABINEAU - Alain PANTAIS - Lydie
JACQUET - Radouane FRIKACH - Brigitte ROBIN - Mylène CANEVET - Jean-François
GARCIA - Ghislaine THEPIN - Julien FAGAULT - Joëlle MOQUART formant la majorité
des membres en exercice.

MEMBRE(S) EXCUSE(S) : Mathilde HOUSSET-WEBER, Nicolas CHAUVET, Boris
BATTAIS, Gilles ERNOULT.

MEMBRE(S) ABSENT(S) :

MEMBRE(S) DEMISSIONNAIRE(S) : /

DEPOT(S) DE POUVOIR(S) :

Nicolas CHAUVET, excusé, a donné pouvoir à Sébastien BOUSSION pour voter en son
nom ;

Mathilde HOUSSET-WEBER, excusée, a donné pouvoir à Magali HEURTIN pour voter
en son nom ;

Boris BATTAIS, excusé, a donné pouvoir à Jean-François GARCIA pour voter en son
nom.

Gilles ERNOULT, excusé, a donné pouvoir à Ghislaine THEPIN pour voter en son nom.

ELECTION DU SECRETAIRE

Ozkan ERTURK ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné(e) pour remplir ces
fonctions.

La convocation du Conseil et la liste des délibérations ont été affichés à la porte de la
Mairie respectivement les 20 et 27 mai, conformément aux articles L.2121-10 du Code
Général des Collectivités Territoriales et R.121-9 du Code des Communes.

OBJET : FINANCES - BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2025 - SOCIAL ET SOLIDARITE – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE.

Rapporteur : Mme Magali HEURTIN – Adjointe au Maire.

Considérant les crédits alloués au Budget Primitif,

Considérant que lors du vote du Budget Primitif, le Conseil Municipal n'a pas réparti les subventions et participations versées à des organismes de droit privé,

Vu la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République et le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de ses dispositions, qui obligent la Collectivité à s'assurer que les associations et fondations, auxquelles elle envisage de verser une subvention, ont préalablement souscrit le contrat d'engagement républicain,

Considérant qu'il vous est proposé de procéder à une répartition dans le cadre des enveloppes votées,

En conséquence, le Conseil Municipal décide :

D'ACCEPTER la répartition des subventions selon le tableau joint en annexe.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE.

Le secrétaire de séance
Ozkan ERTURK.



Le Maire,
Lamine NAHAM



Acte Certifié exécutoire

Convocation	20/05/2025
Affichage	02 JUIN 2025

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 MAI 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, le VINGT-SIX du mois de MAI à DIX-NEUF HEURES
à TRELAZE.

Le Conseil Municipal de TRELAZE, dûment convoqué par écrit par le maire suivant
convocation individuelle transmise par mail, en date du 20 Mai 2025.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 33.

MEMBRES PRESENTS : Lamine NAHAM – Maire,
Véronique PINEAU - Izzet ALBAYRAK - Chantal JEOFFROY - Cendrine DEVERRE - Ali
AMINE - Magali HEURTIN - Sébastien BOUSSION - Christophe BOUJON - Frédéric
CHAMARD - Sylvie COULOT – Cindy DELANOE - Ali ESSARROKH - Elise MACE -
Salah MOUMNI - Marie-Hélène PETIT - Ozkan ERTURK - - Gulten CIKCIKOGLU -
Florence BERTHO - Dominique ROMAGON RABINEAU - Alain PANTAIS - Lydie
JACQUET - Radouane FRIKACH - Brigitte ROBIN - Mylène CANEVET - Jean-François
GARCIA - Ghislaine THEPIN - Julien FAGAULT - Joëlle MOQUART formant la majorité
des membres en exercice.

MEMBRE(S) EXCUSE(S) : Mathilde HOUSSET-WEBER, Nicolas CHAUVET, Boris
BATTAIS, Gilles ERNOULT.

MEMBRE(S) ABSENT(S) :

MEMBRE(S) DEMISSIONNAIRE(S) : /

DEPOT(S) DE POUVOIR(S) :

Nicolas CHAUVET, excusé, a donné pouvoir à Sébastien BOUSSION pour voter en son
nom ;

Mathilde HOUSSET-WEBER, excusée, a donné pouvoir à Magali HEURTIN pour voter
en son nom ;

Boris BATTAIS, excusé, a donné pouvoir à Jean-François GARCIA pour voter en son
nom.

Gilles ERNOULT, excusé, a donné pouvoir à Ghislaine THEPIN pour voter en son nom.

ELECTION DU SECRETAIRE

Ozkan ERTURK ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné(e) pour remplir ces
fonctions.

La convocation du Conseil et la liste des délibérations ont été affichés à la porte de la
Mairie respectivement les 20 et 27 mai, conformément aux articles L.2121-10 du Code
Général des Collectivités Territoriales et R.121-9 du Code des Communes.

OBJET : FINANCES - BUDGET PRINCIPAL – ELECTION D’UN PRESIDENT DE SEANCE POUR LE VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE – EXERCICE 2024.

RAPPORTEUR : M. Lamine NAHAM, Le Maire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-14,

Considérant que dans les séances où le compte financier est débattu et voté, le Conseil Municipal doit élire un président en remplacement de Monsieur le Maire qui peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote dudit compte financier unique,

Le Conseil Municipal décide :

- **De DESIGNER** Mme PINEAU Véronique Président(e) de séance, en remplacement de Monsieur le Maire, pour l'adoption du compte financier unique de l'exercice 2024 de la Ville.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE AVEC 7 ABSTENTIONS (B. BATAIS, G. ERNOULT, M. CANEVET, J.F. GARCIA, G. THEPIN, J. FAGAULT, J. MOQUART).

Le secrétaire de séance
Ozkan ERTURK.



Le Maire,
Lamine NAHAM



Acte Certifié exécutoire

Convocation	20/05/2025
Affichage	02 JUIN 2025

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 MAI 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, le VINGT-SIX du mois de MAI à DIX-NEUF HEURES
à TRELAZE.

Le Conseil Municipal de TRELAZE, dûment convoqué par écrit par le maire suivant
convocation individuelle transmise par mail, en date du 20 Mai 2025.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 33.

MEMBRES PRESENTS : Lamine NAHAM – Maire,
Véronique PINEAU - Izzet ALBAYRAK - Chantal JEOFFROY - Cendrine DEVERRE - Ali
AMINE - Magali HEURTIN - Sébastien BOUSSION - Christophe BOUJON - Frédéric
CHAMARD - Sylvie COULOT – Cindy DELANOE - Ali ESSARROKH - Elise MACE -
Salah MOUMNI - Marie-Hélène PETIT - Ozkan ERTURK - - Gulden CIKCIKOGLU -
Florence BERTHO - Dominique ROMAGON RABINEAU - Alain PANTAIS - Lydie
JACQUET - Radouane FRIKACH - Brigitte ROBIN - Mylène CANEVET - Jean-François
GARCIA - Ghislaine THEPIN - Julien FAGAULT - Joëlle MOQUART formant la majorité
des membres en exercice.

MEMBRE(S) EXCUSE(S) : Mathilde HOUSSET-WEBER, Nicolas CHAUVET, Boris
BATTAIS, Gilles ERNOULT.

MEMBRE(S) ABSENT(S) :

MEMBRE(S) DEMISSIONNAIRE(S) : /

DEPOT(S) DE POUVOIR(S) :

Nicolas CHAUVET, excusé, a donné pouvoir à Sébastien BOUSSION pour voter en son
nom ;

Mathilde HOUSSET-WEBER, excusée, a donné pouvoir à Magali HEURTIN pour voter
en son nom ;

Boris BATTAIS, excusé, a donné pouvoir à Jean-François GARCIA pour voter en son
nom.

Gilles ERNOULT, excusé, a donné pouvoir à Ghislaine THEPIN pour voter en son nom.

ELECTION DU SECRETAIRE

Ozkan ERTURK ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné(e) pour remplir ces
fonctions.

La convocation du Conseil et la liste des délibérations ont été affichés à la porte de la
Mairie respectivement les 20 et 27 mai, conformément aux articles L.2121-10 du Code
Général des Collectivités Territoriales et R.121-9 du Code des Communes.

OBJET : FINANCES – BUDGET PRINCIPAL - COMPTE FINANCIER UNIQUE – EXERCICE 2024 – APPROBATION.

Rapporteur : Mme PINEAU Véronique Adjointe au Maire.

Le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 dressé par l'ordonnateur et par le Service de la Gestion Comptable (SGC Couronne d'Angers) laisse apparaître un résultat de clôture de :

- En Fonctionnement : 1 329 180,63 €
- En Investissement : -558 491,40 € (avant Restes à réaliser)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission des Finances en date du 19 mai 2025,

Le Maire se retire afin de ne pas prendre part au vote ainsi que le prévoit le CGCT, et délègue la présidence du conseil municipal à Mme PINEAU Véronique, 1^{ère} adjointe au Maire.

En accord, et après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Prend acte de la présentation du Compte Financier Unique, lequel se résume ainsi :**

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Réalisations	19 149 529,58 €	20 478 710,21 €	6 783 596,93 €	8 592 335,13 €
Résultat de l'exercice		1 329 180,63 €		1 808 738,20 €
Résultat antérieur			- 2 367 229,60 €	
Résultat cumulé		1 329 180,63 €	-558 491,40 €	
Restes à réaliser			605 879,62 €	795 489,73 €
Résultat de clôture		1 329 180,63 €	-368 881,29 €	

- Approuve les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- Approuve l'ensemble des éléments constitutifs du Compte Financier Unique.

M. NAHAM se déporte du vote.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE AVEC 7 ABSTENTIONS. (B. BATAIS, G. ERNOULT, M. CANEVET, J.F. GARCIA, G. THEPIN, J. FAGAULT, J. MOQUART).

Le secrétaire de séance
Ozkan ERTURK.



Le Maire,
Lamine NAHAM



Acte Certifié exécutoire

Convocation	20/05/2025
Affichage	à 2 JUIN 2025

Accusé de réception en préfecture
049-214903536-20250526-DCM2025MAI24-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 MAI 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, le VINGT-SIX du mois de MAI à DIX-NEUF HEURES
à TRELAZE.

Le Conseil Municipal de TRELAZE, dûment convoqué par écrit par le maire suivant
convocation individuelle transmise par mail, en date du 20 Mai 2025.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 33.

MEMBRES PRESENTS : Lamine NAHAM – Maire,
Véronique PINEAU - Izzet ALBAYRAK - Chantal JEOFFROY - Cendrine DEVERRE - Ali
AMINE - Magali HEURTIN - Sébastien BOUSSION - Christophe BOUJON - Frédéric
CHAMARD - Sylvie COULOT – Cindy DELANOE - Ali ESSARROKH - Elise MACE -
Salah MOUMNI - Marie-Hélène PETIT - Ozkan ERTURK - - Gulden CIKCIKOGLU -
Florence BERTHO - Dominique ROMAGON RABINEAU - Alain PANTAIS - Lydie
JACQUET - Radouane FRIKACH - Brigitte ROBIN - Mylène CANEVET - Jean-François
GARCIA - Ghislaine THEPIN - Julien FAGAULT - Joëlle MOQUART formant la majorité
des membres en exercice.

MEMBRE(S) EXCUSE(S) : Mathilde HOUSSET-WEBER, Nicolas CHAUVET, Boris
BATTAIS, Gilles ERNOULT.

MEMBRE(S) ABSENT(S) :

MEMBRE(S) DEMISSIONNAIRE(S) : /

DEPOT(S) DE POUVOIR(S) :

Nicolas CHAUVET, excusé, a donné pouvoir à Sébastien BOUSSION pour voter en son
nom ;

Mathilde HOUSSET-WEBER, excusée, a donné pouvoir à Magali HEURTIN pour voter
en son nom ;

Boris BATTAIS, excusé, a donné pouvoir à Jean-François GARCIA pour voter en son
nom.

Gilles ERNOULT, excusé, a donné pouvoir à Ghislaine THEPIN pour voter en son nom.

ELECTION DU SECRETAIRE

Ozkan ERTURK ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné(e) pour remplir ces
fonctions.

La convocation du Conseil et la liste des délibérations ont été affichés à la porte de la
Mairie respectivement les 20 et 27 mai, conformément aux articles L.2121-10 du Code
Général des Collectivités Territoriales et R.121-9 du Code des Communes.

OBJET : FINANCES - BUDGET PRINCIPAL – REPRISE DES RESULTATS ET AFFECTATION DES RESULTATS 2024.

Rapporteur : M. NAHAM Lamine, Le Maire.

Considérant les résultats cumulés de l'exercice 2024 du budget de la Ville, certifiés par le Service de Gestion Comptable Couronne d'Angers, lesquels font apparaître :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 329 180,63
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	1 329 180,63
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-558 491,40
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	169 610,11
Besoin de financement F. = D. + E.	368 881,29
AFFECTATION =C. = G. + H.	1 329 180,63
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	1 019 166,63
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	310 017,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.
(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Le Conseil Municipal décide :

- **DE PROCEDER** à la reprise des résultats et de les affecter comme suit :

Compte R 1068 : Excédent de la section de fonctionnement reporté sur la section d'investissement : 1 019 163,63 €.

Compte D 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté sur la section d'investissement (déficit) : 558 491,40 €.

Compte R 002 : Résultat reporté sur la section de fonctionnement : 310 017,00 €.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE AVEC 7 ABSTENTIONS (B. BATAIS, G. ERNOULT, M. CANEVET, J.F. GARCIA, G. THEPIN, J. FAGAULT, J. MOQUART).

Le secrétaire de séance
Ozkan ERTURK.



Le Maire,
Lamine NAHAM



Acte Certifié exécutoire

Convocation	20/05/2025
Affichage	02 JUN 2025

Accusé de réception en préfecture
049-214903536-20250526-DCM2025MAI25-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 MAI 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, le VINGT-SIX du mois de MAI à DIX-NEUF HEURES
à TRELAZE.

Le Conseil Municipal de TRELAZE, dûment convoqué par écrit par le maire suivant
convocation individuelle transmise par mail, en date du 20 Mai 2025.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 33.

MEMBRES PRESENTS : Lamine NAHAM – Maire,
Véronique PINEAU - Izzet ALBAYRAK - Chantal JEOFFROY - Cendrine DEVERRE - Ali
AMINE - Magali HEURTIN - Sébastien BOUSSION - Christophe BOUJON - Frédéric
CHAMARD - Sylvie COULOT – Cindy DELANOE - Ali ESSARROKH - Elise MACE -
Salah MOUMNI - Marie-Hélène PETIT - Ozkan ERTURK - - Gulden CIKCIKOGLU -
Florence BERTHO - Dominique ROMAGON RABINEAU - Alain PANTAIS - Lydie
JACQUET - Radouane FRIKACH - Brigitte ROBIN - Mylène CANEVET - Jean-François
GARCIA - Ghislaine THEPIN - Julien FAGAULT - Joëlle MOQUART formant la majorité
des membres en exercice.

MEMBRE(S) EXCUSE(S) : Mathilde HOUSSET-WEBER, Nicolas CHAUVET, Boris
BATTAIS, Gilles ERNOULT.

MEMBRE(S) ABSENT(S) :

MEMBRE(S) DEMISSIONNAIRE(S) : /

DEPOT(S) DE POUVOIR(S) :

Nicolas CHAUVET, excusé, a donné pouvoir à Sébastien BOUSSION pour voter en son
nom ;

Mathilde HOUSSET-WEBER, excusée, a donné pouvoir à Magali HEURTIN pour voter
en son nom ;

Boris BATTAIS, excusé, a donné pouvoir à Jean-François GARCIA pour voter en son
nom.

Gilles ERNOULT, excusé, a donné pouvoir à Ghislaine THEPIN pour voter en son nom.

ELECTION DU SECRETAIRE

Ozkan ERTURK ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné(e) pour remplir ces
fonctions.

La convocation du Conseil et la liste des délibérations ont été affichés à la porte de la
Mairie respectivement les 20 et 27 mai, conformément aux articles L.2121-10 du Code
Général des Collectivités Territoriales et R.121-9 du Code des Communes.

OBJET : FINANCES - BUDGET PRINCIPAL – RESTES A REALISER – EXERCICE 2024.

RAPPORTEUR : M. Lamine NAHAM, Le Maire.

Considérant le tableau joint en annexe précisant chaque imputation des restes à réaliser,

Considérant la nécessité d'approuver l'état des restes à réaliser,

Le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** le montant des restes à réaliser.

- 605 879,62 € en dépenses d'investissement.
- 795 489,73 € en recettes d'investissement.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE AVEC 7 ABSTENTIONS (B. BATAIS, G. ERNOULT, M. CANEVET, J.F. GARCIA, G. THEPIN, J. FAGAULT, J. MOQUART).

Le secrétaire de séance
Ozkan ERTURK.



Le Maire,
Lamine NAHAM



Acte Certifié exécutoire

Convocation	20/05/2025
Affichage	02 JUN 2025

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 MAI 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, le VINGT-SIX du mois de MAI à DIX-NEUF HEURES
à TRELAZE.

Le Conseil Municipal de TRELAZE, dûment convoqué par écrit par le maire suivant
convocation individuelle transmise par mail, en date du 20 Mai 2025.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 33.

MEMBRES PRESENTS : Lamine NAHAM – Maire,
Véronique PINEAU - Izzet ALBAYRAK - Chantal JEOFFROY - Cendrine DEVERRE - Ali
AMINE - Magali HEURTIN - Sébastien BOUSSION - Christophe BOUJON - Frédéric
CHAMARD - Sylvie COULOT – Cindy DELANOE - Ali ESSARROKH - Elise MACE -
Salah MOUMNI - Marie-Hélène PETIT - Ozkan ERTURK - - Gulden CIKCIKOGLU -
Florence BERTHO - Dominique ROMAGON RABINEAU - Alain PANTAIS - Lydie
JACQUET - Radouane FRIKACH - Brigitte ROBIN - Mylène CANEVET - Jean-François
GARCIA - Ghislaine THEPIN - Julien FAGAULT - Joëlle MOQUART formant la majorité
des membres en exercice.

MEMBRE(S) EXCUSE(S) : Mathilde HOUSSET-WEBER, Nicolas CHAUVET, Boris
BATTAIS, Gilles ERNOULT.

MEMBRE(S) ABSENT(S) :

MEMBRE(S) DEMISSIONNAIRE(S) : /

DEPOT(S) DE POUVOIR(S) :

Nicolas CHAUVET, excusé, a donné pouvoir à Sébastien BOUSSION pour voter en son
nom ;

Mathilde HOUSSET-WEBER, excusée, a donné pouvoir à Magali HEURTIN pour voter
en son nom ;

Boris BATTAIS, excusé, a donné pouvoir à Jean-François GARCIA pour voter en son
nom.

Gilles ERNOULT, excusé, a donné pouvoir à Ghislaine THEPIN pour voter en son nom.

ELECTION DU SECRETAIRE

Ozkan ERTURK ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné(e) pour remplir ces
fonctions.

La convocation du Conseil et la liste des délibérations ont été affichés à la porte de la
Mairie respectivement les 20 et 27 mai, conformément aux articles L.2121-10 du Code
Général des Collectivités Territoriales et R.121-9 du Code des Communes.

OBJET : FINANCES - BUDGET PRINCIPAL – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025.

RAPPORTEUR : M. Lamine NAHAM, Le Maire.

Considérant le vote du Compte Financier Unique 2024 ;

Considérant la nécessité de reprendre les résultats du Compte Financier Unique 2024 dans un Budget Supplémentaire,

Considérant la nécessité, par ailleurs, d'ajuster certains crédits,

Considérant le projet de Budget Supplémentaire 2025 transmis aux conseillers municipaux en annexe de la délibération,

Considérant le budget primitif 2025 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

Vu l'avis de la commission des finances du 19 mai 2025,

Le Conseil Municipal décide :

- **DE VOTER** par chapitre, le budget supplémentaire 2025 équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE AVEC 7 VOIX CONTRE. (B. BATAIS, G. ERNOULT, M. CANEVET, J.F. GARCIA, G. THEPIN, J. FAGAULT, J. MOQUART).

Le secrétaire de séance
Ozkan ERTURK.



Le Maire,
Lamine NAHAM



Acte Certifié exécutoire

Convocation	20/05/2025
Affichage	02 JUIN 2025

Section de fonctionnement dépenses

IMPUTATIONS	LIBELLES	PREVU BP	MONTANT PROPOSE	NOUVEL ALLOUE
CHAPITRE 011	Charges à caractère générale	6 409 661,00	88 868,00	6 498 529,00
6042	Achats prestations services	121 200,00	19 000,00	140 200,00
60622	Carburants	45 450,00	1 100,00	46 550,00
61521	Entretien et réparations sur terrains	404 500,00	9 100,00	413 600,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	42 650,00	960,00	43 610,00
6156	Maintenance	158 160,00	450,00	158 610,00
6161	Primes d'assurances multirisques	140 450,00	-2 100,00	138 350,00
6168	Autres primes d'assurance	4 200,00	-700,00	3 500,00
6188	Autres frais divers	5 000,00	2 500,00	7 500,00
62268	Autres honoraires, conseils...	50 100,00	2 100,00	52 200,00
6236	Catalogues et imprimés et publications	38 850,00	5 000,00	43 850,00
627	Services bancaires et assimilés	20 150,00	12 500,00	32 650,00
6281	Concours divers (cotisations)	27 050,00	-2 960,00	24 090,00
6282	Frais de gardiennage	82 504,00	21 887,00	104 391,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	339 292,00	2 000,00	341 292,00
62875	Remboursements de frais aux communes membres du GFP	0,00	4 761,00	4 761,00
6288	Autres services extérieurs	1 469 638,00	13 270,00	1 482 908,00
	Autres articles inchangés	3 460 467,00	0,00	3 460 467,00
CHAPITRE 012	Charges de personnels et frais assimilés	7 513 850,00	16 150,00	7 530 000,00
64131	Personnel non titulaire - Rémunération	1 741 682,00	16 150,00	1 757 832,00
	Autres articles inchangés	5 772 168,00	0,00	5 772 168,00
CHAPITRE 014	Atténuations de produits	5 000,00	257 041,00	262 041,00
7391112	Dégrev. Taxe habit. / logements vacants	5 000,00	257 041,00	262 041,00
CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courantes	3 121 493,00	60 917,00	3 182 410,00
6558	Autres contributions obligatoires	273 675,00	4 673,00	278 348,00
657381	Subv. Fonctionnement aux autres éta publics locaux	845 000,00	5 278,00	850 278,00
65748	Subv. Fonctionnement aux autres personnes de droit privé	430 125,00	20 300,00	450 425,00
65811	Droits d'utilisation - Informatique en nuage	14 000,00	800,00	14 800,00
65818	Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés	68 210,00	29 866,00	98 076,00
	Autres articles inchangés	1 490 483,00	0,00	1 490 483,00
CHAPITRE 66	Charges financières	565 100,00	0,00	565 100,00
CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	1 000,00
CHAPITRE 68	Dotations aux provisions et dépréciations	65 000,00	0,00	65 000,00
CHAPITRE 023	Virement à la section d'investissement	149 125,00	0,00	149 125,00
CHAPITRE 042	Opérations ordre transf. Entre sections	2 458 334,00	0,00	2 458 334,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		20 288 563,00	422 976,00	20 711 539,00

Accusé de réception en préfecture
049-214903536-20250526-DCM2025MA127-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

Section de fonctionnement recettes

IMPUTATIONS	LIBELLES	PREVU BP	MONTANT PROPOSE	NOUVEL ALLOUE
	002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	310 017,00	310 017,00
CHAPITRE 013	Atténuations de charges	20 000,00	18 000,00	38 000,00
6479	Remboursements sur autres charges sociales	0,00	18 000,00	0,00
	Autres articles inchangés	20 000,00	0,00	0,00
CHAPITRE 70	Produits des services	1 553 825,00	64 643,00	1 618 468,00
7067	Redev.. Et droits des services périscolaires et d'enseignement	1 000 000,00	50 000,00	1 050 000,00
70875	Remboursement de frais par les communes membres du GFP	4 000,00	14 643,00	18 643,00
	Autres articles inchangés	549 825,00	0,00	549 825,00
CHAPITRE 73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 588 083,00	0,00	1 588 083,00
CHAPITRE 731	Fiscalité locale	9 432 226,00	-137 855,00	9 294 371,00
73111	Impôts directs locaux	8 712 236,00	-178 784,00	8 533 452,00
73118	Autres contributions directes	0,00	10 000,00	10 000,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	36 890,00	1 929,00	38 819,00
73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité	251 000,00	19 000,00	270 000,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	20 000,00	10 000,00	30 000,00
	Autres articles inchangés	412 100,00		412 100,00
CHAPITRE 74	Dotations et participations	6 090 056,00	164 771,00	6 254 827,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	1 991 893,00	27 144,00	2 019 037,00
741123	Dotation de solidarité urbaine (DSU) des communes	2 468 555,00	17 894,00	2 486 449,00
741127	Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes	348 508,00	35 624,00	384 132,00
747888	Autres	91 300,00	9 510,00	100 810,00
74833	Etat - Compensation au titre des exonérations de TF	702 437,00	89 599,00	792 036,00
748371	Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	15 000,00	-15 000,00	0,00
	Autres articles inchangés	472 363,00	0,00	472 363,00
CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	155 900,00	3 400,00	159 300,00
752	Revenues des immeubles	109 500,00	2 000,00	111 500,00
757351	Subvention de fonctionnement du GFP de rattachement	20 900,00	1 400,00	22 300,00
	Autres articles inchangés	25 500,00	0,00	25 500,00
CHAPITRE 76	Produits financiers	653 157,00	0,00	653 157,00
CHAPITRE 77	Produits spécifiques	7 569,00	0,00	7 569,00
CHAPITRE 78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	55 000,00	0,00	55 000,00
CHAPITRE 042	Opérations ordre transf. Entre sections	732 747,00	0,00	732 747,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		20 288 563,00	422 976,00	20 711 539,00

Section d'investissement dépenses

IMPUTATIONS	LIBELLES	PREVU BP	MONTANT PRO-POSE	RESTES A REALISER	NOUVEL ALLOUE
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	558 491,40	0,00	558 491,40
CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	2 769 300,00	0,00	0,00	2 769 300,00
CHAPITRE 20	Immobilisation incorporelles	125 000,00	-11 464,00	2 220,00	115 756,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	2 220,00	2 220,00
2051	Concession, droits similaires	75 000,00	-11 464,00	0,00	63 536,00
	Autres articles inchangés	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
CHAPITRE 204	Subvention d'équipement versées	816 644,00	-9 890,00	0,00	806 754,00
2041512	Subv GFP de rattach. - Bâtiments et installations	211 370,00	-9 890,00	0,00	201 480,00
	Autres articles inchangés	605 274,00	0,00	0,00	605 274,00
CHAPITRE 21	Immobilisation corporelles	2 653 725,00	35 333,98	603 659,62	3 292 718,60
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	592 000,00	216 765,98	25 224,00	833 989,98
21314	Constructions bâtiments culturels et sportifs	85 000,00	257 000,00	0,00	342 000,00
21318	Autres bâtiments publics	75 000,00	-4 185,00	78 468,76	149 283,76
21351	Install générales .. des constructions - Bâtiments publics	463 000,00	-483 000,00	304 606,20	284 606,20
2152	Installation de voirie	20 000,00	0,00	3 553,75	23 553,75
215738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	16 000,00	0,00	2 270,42	18 270,42
21611	Biens historiques et culturels immobiliers: Biens sous-jacents	147 500,00	-80 381,00	50 000,00	117 119,00
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	180 000,00	82 000,00	9 238,94	271 238,94
21831	Matériel informatique scolaire	22 500,00	300,00	14 778,00	37 578,00
21838	Autre matériel informatique	32 250,00	16 500,00	12 938,25	61 688,25
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	22 500,00	0,00	13 569,23	36 069,23
2185	Matériel de téléphonie	5 000,00	-1 096,00	0,00	3 904,00
2188	Autres immobilisations corporelles	471 975,00	31 430,00	89 012,07	592 417,07
	Autres articles inchangés	521 000,00	0,00	0,00	521 000,00
CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
CHAPITRE 13	Subventions d'investissements	97 158,00	0,00	0,00	97 158,00
CHAPITRE 040	Opérations ordre transf. Entre sections	732 747,00	0,00	0,00	732 747,00
CHAPITRE 041	Opérations patrimoniales	40 000,00	30 000,00	0,00	70 000,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		7 244 574,00	602 471,38	605 879,62	8 452 925,00

1 208 351,00

Accusé de réception en préfecture
049-214903536-20250526-DCM2025MAI27-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

Section d'investissement recettes

IMPUTATIONS	LIBELLES	PREVU BP	MONTANT PROPOSE	RESTES A REALISER	NOUVEL ALLOUE
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisé	0,00	1 019 163,63	0,00	1 019 163,63
CHAPITRE 13	Subvention d'investissement	706 031,00	-3 239,36	795 489,73	1 498 281,37
1311	Subv. transf. Etat et établissements nationaux	0,00	26 294,64	7 000,00	33 294,64
1318	Autres subv. d'invest. rattachées aux actifs amortissables	334 031,00	-16 000,00	0,00	318 031,00
1321	Etat et établissement nationaux	0,00	0,00	291 114,52	291 114,52
1328	Autres subv. d'investissement rattachées aux actifs non amort.	372 000,00	-13 534,00	0,00	358 466,00
13461	Fonds équip. non amort. - Dot. équipement territoires ruraux	0,00	0,00	46 857,15	46 857,15
13462	Fonds équip. non amort. - Dotation soutien investissement local	0,00	0,00	450 518,06	450 518,06
CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	2 770 150,00	-711 558,00	0,00	2 058 592,00
1641	Emprunts en euros	2 770 150,00	-711 558,00	0,00	2 058 592,00
CHAPITRE 10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	1 120 934,00	0,00	0,00	1 120 934,00
CHAPITRE 021	Virement à la section de fonctionnement	149 125,00	0,00	0,00	149 125,00
CHAPITRE 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	78 495,00	0,00	78 495,00
CHAPITRE 040	Opérations ordre transf. Entre sections	2 458 334,00	0,00	0,00	2 458 334,00
CHAPITRE 041	Opérations patrimoniales	40 000,00	30 000,00	0,00	70 000,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		7 244 574,00	412 861,27	795 489,73	8 452 925,00
			1 208 351,00		

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 MAI 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, le VINGT-SIX du mois de MAI à DIX-NEUF HEURES à TRELAZE.

Le Conseil Municipal de TRELAZE, dûment convoqué par écrit par le maire suivant convocation individuelle transmise par mail, en date du 20 Mai 2025.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 33.

MEMBRES PRESENTS : Lamine NAHAM – Maire,
Véronique PINEAU - Izzet ALBAYRAK - Chantal JEOFFROY - Cendrine DEVERRE - Ali AMINE - Magali HEURTIN - Sébastien BOUSSION - Christophe BOUJON - Frédéric CHAMARD - Sylvie COULOT – Cindy DELANOE - Ali ESSARROKH - Elise MACE - Salah MOUMNI - Marie-Hélène PETIT - Ozkan ERTURK - - Gulden CIKCIKOGLU - Florence BERTHO - Dominique ROMAGON RABINEAU - Alain PANTAIS - Lydie JACQUET - Radouane FRIKACH - Brigitte ROBIN - Mylène CANEVET - Jean-François GARCIA - Ghislaine THEPIN - Julien FAGAULT - Joëlle MOQUART formant la majorité des membres en exercice.

MEMBRE(S) EXCUSE(S) : Mathilde HOUSSET-WEBER, Nicolas CHAUVET, Boris BATAIS, Gilles ERNOULT.

MEMBRE(S) ABSENT(S) :

MEMBRE(S) DEMISSIONNAIRE(S) : /

DEPOT(S) DE POUVOIR(S) :

Nicolas CHAUVET, excusé, a donné pouvoir à Sébastien BOUSSION pour voter en son nom ;

Mathilde HOUSSET-WEBER, excusée, a donné pouvoir à Magali HEURTIN pour voter en son nom ;

Boris BATAIS, excusé, a donné pouvoir à Jean-François GARCIA pour voter en son nom.

Gilles ERNOULT, excusé, a donné pouvoir à Ghislaine THEPIN pour voter en son nom.

ELECTION DU SECRETAIRE

Ozkan ERTURK ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions.

La convocation du Conseil et la liste des délibérations ont été affichés à la porte de la Mairie respectivement les 20 et 27 mai, conformément aux articles L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et R.121-9 du Code des Communes.

OBJET : FINANCES – AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP-CP) – REVISION DES CREDITS DE PAIEMENT.

RAPPORTEUR : M. Lamine NAHAM, Le Maire.

L'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Ainsi, l'autorisation budgétaire a une portée limitée dans le temps et doit être renouvelée chaque année. Instrument de pilotage et instrument financier, la procédure AP/CP (autorisation de programme et crédits de paiement) favorise une gestion pluriannuelle de l'investissement en rendant plus aisé le pilotage de la réalisation des programmes. Elle donne une vision globale de la politique d'investissement et facilite les choix et les arbitrages politiques.

Régis par l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Locales, les AP/CP permettent un allègement du budget et une présentation plus simple mais nécessite un suivi rigoureux :

1. La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps. Dès cette délibération, l'exécution peut commencer par la signature d'un marché par exemple.
2. Le suivi des AP/CP s'effectue par opérations budgétaires au sens de l'instruction M57. Les dépenses sont équilibrées par les recettes suivantes : FCTVA, subvention, autofinancement, emprunt.

Afin de limiter les ouvertures de crédits annuels aux besoins de mandatement de chaque exercice tout en améliorant la lisibilité financière pluriannuelle des comptes, le Code Général des Collectivités Territoriales offre la possibilité de gérer certains crédits d'investissement en autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP).

Pour mémoire L'AP constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées juridiquement pour le financement d'une opération. Elle demeure valable dans la limite de la durée adoptée par le Conseil avec la possibilité d'être révisée annuellement, voire d'être annulée. Les CP sont la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées sur l'exercice, pour la couverture des engagements contractés, dans le cadre de L'AP.

Chaque année, un réajustement de la ventilation des crédits de paiement prévisionnels est effectué au moment du Budget Primitif ou Budget

Supplémentaire en fonction de l'avancement effective des dépenses. Le montant global de l'AP concernée demeure inchangé.

Vu l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M57,

Vu la délibération n°13 du 22 décembre 2023 d'autorisation de programme et des crédits de paiement (AP/CP) pour les travaux de rénovation thermique des bâtiments communaux.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 19 mai 2025.

Le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire, au vu de l'avancement du projet concerné, à ajuster comme suit les CP 2025 et les suivants de l'autorisation de programme suivante :

TRAVAUX RENOVATION THERMIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX (Délibération n°13 du 22 décembre 2023)

Autorisation de programme	Réalisation antérieures	Restes à financer	CP 2025	CP 2026
2024-01	4 360,40 €	1 195 639,60 €	752 000,00 €	443 639,60 €
1 200 000,00 €				

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE.

Le secrétaire de séance
Ozkan ERTURK.



Le Maire,
Lamine NAHAM



Acte Certifié exécutoire

Convocation	20/05/2025
Affichage	02 JUN 2025

Accusé de réception en préfecture
049-214903536-20250526-DCM2025MAI28-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025